numéro
124
avril
2025

la revue Généa 79

Cercle généalogique des Deux-Sèvres

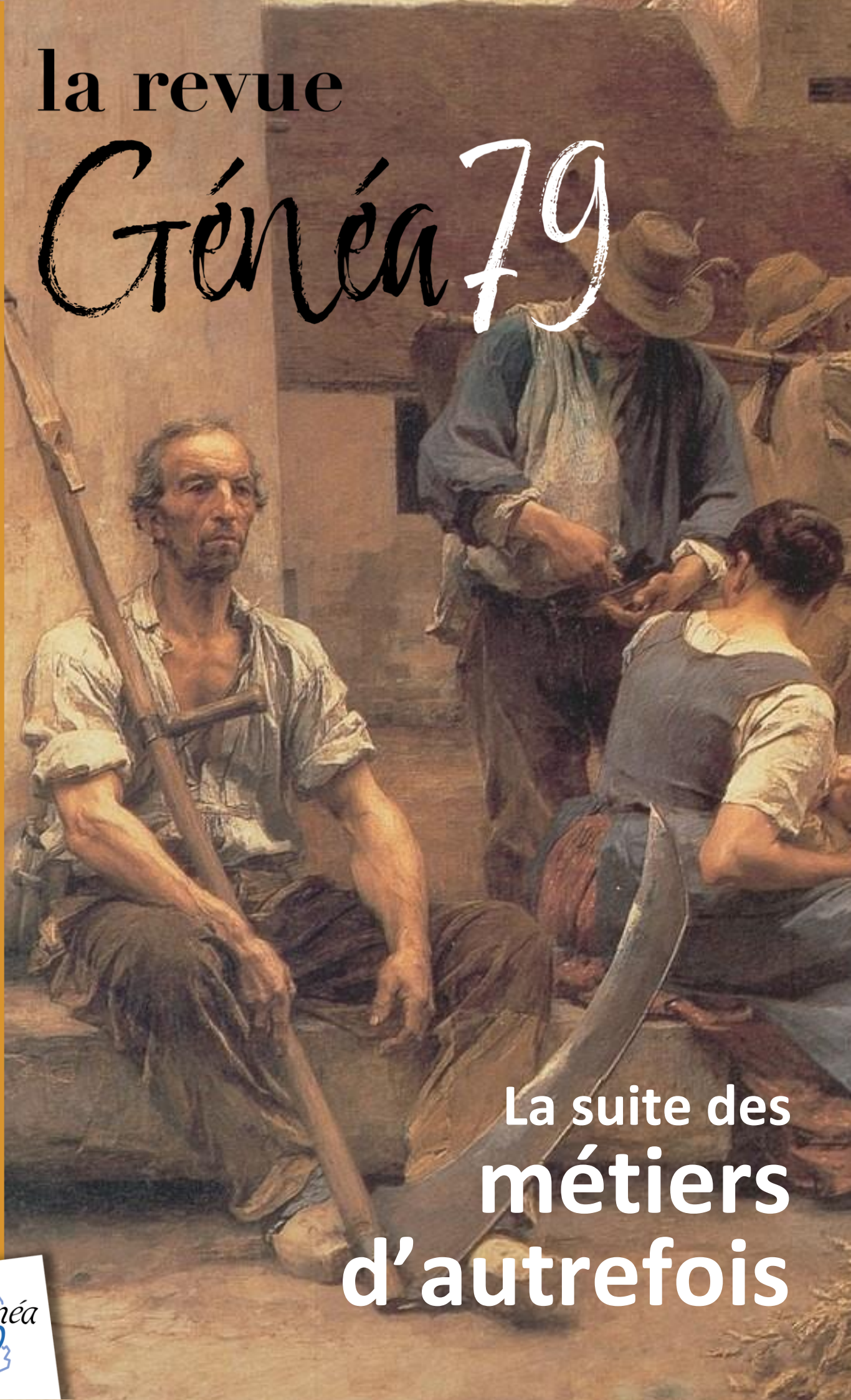

La suite des métiers d'autrefois

SOMMAIRE

Image de couverture : Léon Augustin LHERMITTE
La Paye des moissonneurs (détail) / Musée d'Orsay.

Le mot du Cercle 2

La descente des Puychaud et Raynard (mai 1666) 3

Les métiers d'autrefois

G comme généalogiste (la suite) 7

Le postillon 11

Les métiers à Secondigné-sur-Belle au XIXe siècle La famille Pougnard témoin de cette époque 13

Chauliers et tuiliers à Saint−Laurs 20

Maçons, puis cultivateurs, de la Creuse à la Vienne en passant par les Deux−Sèvres 22

Un homme de peine(s) 24

Les livres de compte des maréchaux-ferrants 26

———

Une famille aux quatre points cardinaux : les Chaboceau de Parthenay 32

Revue de presse (d'autrefois) 43

Les sorties du cercle au 1er trimestre 44

ADHÉSION ET ABONNEMENT 2025

- Cotisation de base incluant l'accès au bulletin en ligne :	29 €
- Supplément pour bulletin version papier :	25 €
- Supplément pour bulletin papier hors France métropolitaine :	40 €

Mise en page de la revue : Françoise CLAIRAND
Responsable de la publication : Raymond DEBORDE

Reproduction interdite des textes et illustrations.
Les articles n'engagent que leurs auteurs ou signataires.
Les articles et documents ne sont pas retournés.

Version papier imprimée par l'Imprimerie de la Sèvre.

la revue Généa79

CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

Siège social : Archives départementales
26 rue de la Blauderie 79022 NIORT CEDEX
Siret n° 409 984 085 00012
Association loi 1901 – J.O du 4.07.1990
Courriel **genea79@orange.fr**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente	Monique BUREAU
Vice-président(e)s	Raymond DEBORDE
	Jacqueline TEXIER
Secrétaire	Céline SIMON
Secrétaires adjoint(e)s	Anne-Marie MOREAU
	Gérard ROBINET
Trésorier	Claude BRANGIER
Trésorier adjoint	Jean-Philippe POIGNANT
Administrateurs	Danièle BILLAUDEAU
	Caroline CESBRON
	Françoise CLAIRAND
	Sylviane CLERGEAUD
	Stéphane DALLET
	Sylvie DEBORDE
	Nadège DEJOUX
	Laurence GABARD
	Guylène GORNARD
	Serge JARDIN
	Brigitte PROUST
	Liliane ROCHE

LE MOT DU CERCLE

Chers adhérents et adhérentes

Ce premier numéro de l'année 2025, concocté par Raymond DEBORDE, est en grande partie dans la continuité du numéro 123 consacré aux métiers d'autrefois avec des articles qui, faute de place, n'ont pu être publiés dans cette dernière revue ou que partiellement :

- la "*descente des Puychaud",* texte sur lequel Jean-Philippe POIGNANT s'est appuyé pour rédiger la 2e partie de son texte "*G comme Généalogiste*" que nous publions également dans ce numéro.
- le *postillon*, texte de Danièle BIZET-BILLAUDEAU
- les *métiers à Secondigné-sur-Belle au XIXe siècle, la famille POUGNARD témoin de cette époque*, texte de Jean-Pierre MAZERY, Président du Cercle Généalogique de Rhuys
- les *chauliers et tuiliers à Saint-Laurs,* article écrit par Sylvie DEBORDE
- les *maçons, puis cultivateurs, de la Creuse à la Vienne en passant par les Deux-Sèvres,* texte de notre adhérente Marie-Jeanne GANDIN
- un *homme de peine* par Raymond DEBORDE.
- *les livres de compte des maréchaux-ferrants,* texte déjà publié dans la revue de nos amis de la société d'Histoire et Patrimoine de Béceleuf, qui a été écrit par son président.

Le Cercle remercie vivement tous les auteurs qui ont disserté en 2024 sur les métiers d'autrefois. En 2026 nous renouvellerons l'expérience de cet atelier d'écriture dans le cadre du ChallengeAZ sur les *objets,* thème qui a été retenu lors de la réunion de bilan qui s'est tenue en décembre 2024. Si vous avez envie de nous rejoindre et de disserter sur ce thème, n'hésitez pas à nous contacter à notre adresse mail genea79@orange.fr

Enfin le dernier article est consacré à la famille CHABOCEAU de Parthenay : Stéphane DALLET l'a écrit suite aux nombreux échanges entre le Cercle et notre adhérente Bénédicte AGUIAR, descendante portugaise de cette famille qui a essaimé un peu partout dans le monde.

Vous trouverez également en fin de revue :
- la revue de presse avec quelques articles relevés concernant les Deux-Sèvres ou des Deux-Sévriens pour nous par Bénédicte REIGNER-TROUDE dans la presse ancienne sur le site de la BnF, Gallica
- et quelques photos de nos activités de début d'année : galette des rois, séances d'initiation, visite du Centre Régional "Résistance & Liberté" de Thouars par les membres du Conseil d'administration et le salon de Généalogie de Paris XVe.

Bonne lecture et généalogiquement vôtre

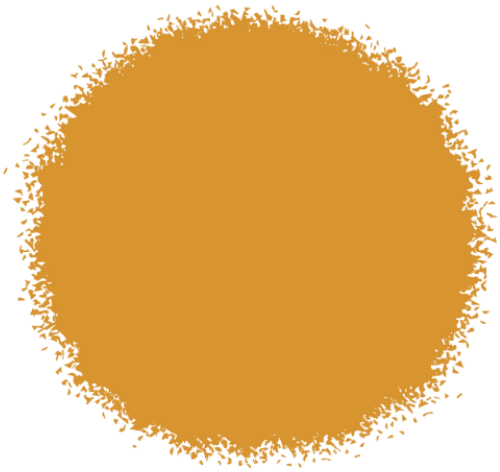

Monique BUREAU
Présidente du Cercle Généalogique des Deux-Sèvres

LA DESCENTE DES PUYCHAUD ET RAYNARD (MAI 1666)

Ce texte a servi de base à Jean-Philippe pour la rédaction de son texte « G comme Généalogiste » dont nous publions à suivre la seconde partie (la première étant dans le numéro 123 de Généa79 - décembre 2024). Il s'agit des notes généalogiques sur sa famille rédigées par le notaire de la Forêt-sur-Sèvre Louis Puichaud en 1666. Ces notes, retranscrites par l'érudit Jean Maillaud, ont été numérisées sur le site des Archives départementales de la Vendée.

Extrait de la descente des PUYCHAUD tirée sur contrats de mariage et partages, par moi, Louis PUYCHAUD, greffier et notaire de la baronnie de La Forêt-sur-Sèvre.

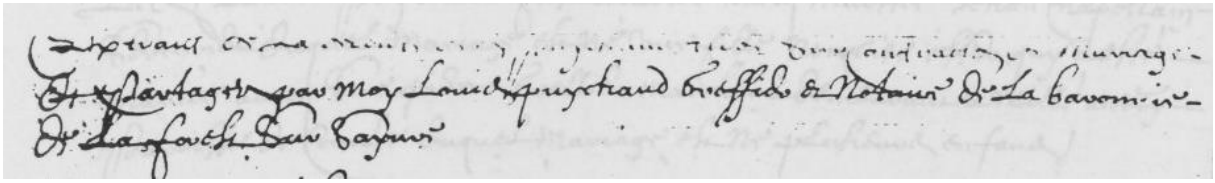

PREMIÈREMENT

Messire Hardouin PUYCHAUD, demeurant au bourg de La Châtaigneraie, fut marié avec honnête fille Marie ENFRAIS. De leur mariage, est né deux enfants, savoir Nicolas et Jean PUYCHAUD, ledit Jean vint demeurer au bourg de Saint-Jouin.
Et ledit Nicolas, demeurant au bourg de La Châtaigneraie, où il se maria avec honnête fille Perrette MERCIER, demeurant au moulin Bonnet, paroisse de Pouzauges, leur contrat de mariage est en date du 30 juillet 1580.
Duquel mariage est né quatre enfants, savoir François, Louis, Claude et Jeanne PUYCHAUD. Incontinent après leur mariage vinrent demeurer à Saint-Jouin où il firent bâtir la maison de la Ducerie.

Ledit François PUYCHAUD, procureur fiscal de Vaudoré, Saint-Jouin-de-Milly, La Ronde, Puy-Mary et autres lieux, et notaire de la baronnie de La Forêt-sur-Sèvre, fut marié en premières noces avec MORICEAU, de la paroisse de La Tardière, duquel mariage est né deux enfants, savoir Jean et Elisabeth PUYCHAUD.
Et en secondes noces, il a épousé Anne POMMEREAU, demeurant à Montournais, duquel mariage est resté deux enfants, savoir Marie qui a été mariée avec maître Jacques POUGNAUT et l'autre a nom Elisabeth.

Ledit Jean PUYCHAUD, qui est du premier lit, succéda aux charges qu'avait défunt son père et fut marié avec Louise BIGOT, duquel mariage est né cinq enfants.
Ladite Elisabeth, née du premier mariage, fut mariée avec maître Samuel ROY, du bourg de Moncoutant, duquel mariage est né trois garçons.

Ladite Claude PUYCHAUD fut mariée avec Jean CHAPELAIN, serrurier, duquel mariage est né une fille nommée Esther qui a été mariée avec sire Pierre GRELLIER, marchand demeurant à Millauray, paroisse de Courlay, duquel mariage est né plusieurs enfants.

Ledit Louis PUYCHAUD[1], notaire et greffier de la baronnie de La Forêt-sur-Sèvre, fut marié avec honnête fille Marie RAYNARD, fille de maître Jean RAYNARD et Françoise POITIERS, demeurant au village de la Bionnière, paroisse de Scillé, comme appert par leur contrat de mariage en date du dernier jour d'octobre mille six cent seize.

[1] Il s'agit de l'auteur de ce texte.

Duquel mariage est né quinze enfants dont quatorze ont été mariés. La plus jeune ne vécut que bien peu de jours. Leurs noms sont Charles, Louis, Pierre, Abraham, Isaac, Jacob, Marguerite, Charlotte, Catherine, Marie, Jeanne, Elisabeth, Anne et Louise PUYCHAUD.
Ladite Marguerite fut mariée le 29 octobre 1636 avec sire Etienne FRADIN, marchand.
Ledit Louis fut épousé le 12 février 1640 avec Catherine VERGER, du bourg de La Forêt, ladite VERGER étant morte sans avoir laissé d'enfants de leur mariage. Ledit Louis s'est remarié avec Marie COUTURIER, du bourg du Gué de Velluire, le 20 mai 1663.
Le vingt-septième juillet 1664 furent les noces de Charles avec Marie MERCEROT de Mareuil. Desquels trois mariages ci-dessus n'y a eu d'enfant[2].
Le 25 janvier 1643 furent les noces dudit Pierre avec Judith GUICHARD, duquel mariage n'y eu aussi point d'enfant vivant.
Le deuxième décembre 1646 furent les noces de Charlotte avec Maître Daniel AUDOUIT, duquel mariage est resté trois garçons et une fille.
Le 8 septembre 1647 furent les noces dudit Abraham avec Louise BELLINEAU du bourg de Mareuil, ledit Abraham, notaire et procureur audit Mareuil. Duquel mariage est né 5 enfants dont il y en a quatre vivants, lesquels sont Louise, Charles, Louis et Catherine.
Ladite Jeanne fut mariée avec Maître Jean BERNARDIN du bourg de Moncoutant, le 15 novembre 1647.
Ladite Catherine fut mariée en premières noces avec Maître Samuel PAON, le troisième octobre 1647, il n'y eut point d'enfants. En secondes noces, elle a été mariée avec Maître Pierre JANNEAU, armurier, le 10 décembre 1657.
Le dernier jour de janvier 1649, ladite Elisabeth fut mariée avec Maître Pierre FOURRIER, notaire des baronnies de Chantonnay, Sigournais et Le Puy-Belliard.
Le 8 août 1659, ladite Marie fut épousée avec Maître Louis BOBIN.
Ledit Jacob fut épousé le vingt-huitième avril 1658 avec Jacquette IMBERT de Talmont. Ledit Jacob est notaire de la principauté de Talmont.
Le 12ème novembre 1659 furent les noces dudit Isaac, maître chirurgien, avec Anne MARION, demeurant à Talmont.
Le vingt-sixième octobre 1661 furent les noces de Anne avec maître Jean GERMAIN, marchand.
Ladite Louise fut épousée le 28ème novembre 1662 avec maître Pierre GRELLIER, marchand demeurant à la Condaugerie de Moncoutant.

Le 12 mars 1657 ladite Marie RAYNARD décéda audit bourg de Saint-Jouin et fut enterrée devant le temple dudit lieu.
Le 9 décembre 1662, décéda, au bourg dudit Saint-Jouin de Milly, ledit maître Louis PUYCHAUD, père des susdits, et fut enterré devant ledit temple.
Le cinquième jour de janvier 1663, tous lesdits enfants et gendres furent partage de la succession tant mobilière qu'immobilière desdits feus PUYCHAUD et RAYNARD, étant tous en âge de majorité. Les minutes desdits contrats sont entre les mains dudit maître Jean PUYCHAUD, notaire, demeurant au bourg de Saint-Jouin.

Ladite Jeanne PUYCHAUD, fille dudit feu maître Nicolas PUYCHAUD et de ladite MERCIER, fut mariée en premières noces avec maître Antoine PERCEVAUD, notaire, dont il a resté deux enfants, François et Marguerite. En secondes noces, elle fut mariée avec Maître Pierre MOULLINET, receveur de la baronnie de La Forêt, demeurant au château dudit lieu. Il n'a point resté d'enfant dudit mariage. En troisièmes noces, fut mariée avec Maître Jacques MARIE, duquel mariage est resté un fils et une fille.

Fait ce que dessus par moi Louis PUYCHAUD soussigné, greffier et notaire de la baronnie de La Forêt sur Sèvre, fils dudit feu maître Louis PUYCHAUD, ce jourd'hui dixième mai 1666, signé L. PUYCHAUD.

[2] En 1666, Louis PUYCHAUD, auteur de ce document, n'avait effectivement pas encore eu d'enfant de Marie COUTURIER, sa seconde épouse. Naîtront, quelques années plus tard, Marie-Gabrielle, Abraham et Philippe.

Extrait de la descente des RAYNARD, tirée sur plusieurs contrats de mariage et de partage par moi dit Louis PUYCHAUD sous-signé.

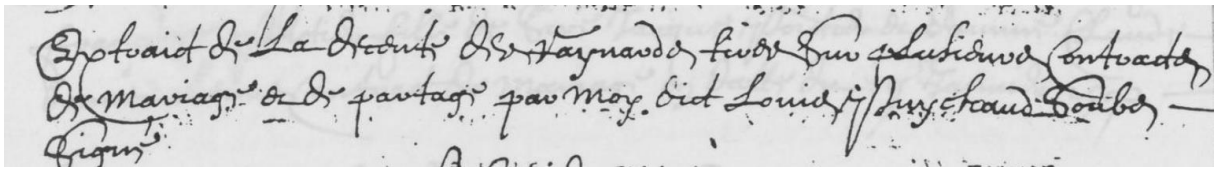

PREMIÈREMENT

André RAYNARD fut marié avec Françoise SOUCHARD, demeurant au village du Puy-Mazoire, paroisse de Montournais, duquel mariage est né sept enfants, savoir Hugues, François, Jean, Uriel, Anne, Catherine et Guillemette RAYNARD.

Ladite Anne fut mariée avec Sire François CHABOT, marchand du bourg de Montournais.
Catherine avec Pierre MARTINEAU, aussi marchand demeurant à Mervent.
Guillemette avec Maître Euterpe MARTINEAU, aussi marchand demeurant à Vouvant.
Ledit Jean fut marié avec Léonor de SAIVRE, le 5 juillet 1573.
Ledit François RAYNARD fut marié avec honnête fille Perrette MORISSET, demeurant à La Bionnière, paroisse de Scillé ou Chapelle-Thireuil, fille de maître Mathias MORISSET et de Charlotte DRUELLE, le douzième janvier 1556.
Tous lesdits enfant et gendres dudit RAYNARD et de ladite SOUCHARD firent partage ensemble de la succession de leurs dits père et mère le cinquième septembre 1576.

Dudit François RAYNARD et de ladite MORISSET est né deux enfants, savoir Jean et Antoine RAYNARD.
Ledit Jean fut marié à Fontenay-le-Comte avec honnête fille Françoise POITIERS, fille de sire Jacques POITIERS et de demoiselle Claude BRUNET, leur contrat de mariage en date du 19 janvier 1592. Dudit mariage est né deux enfants, savoir Paul et Marie RAYNARD.

Ledit Paul fut marié à Saint-Mesmin avec Françoise GAIGNON, dont est né d'icelui mariage deux enfants qui ont été mariés et y a des enfants de leurs mariages.
Ladite Marie RAYNARD fut mariée avec maître Louis PUYCHAUD, greffier et notaire de la baronnie de La Forêt-sur-Sèvre, leur contrat de mariage en date du dernier octobre 1616.
Ledit PUYCHAUD demeurait lors au bourg de Saint-Jouin-de-Milly, ladite RAYNARD au château du Lucques, paroisse de Saint-Marsault. Du mariage dudit PUYCHAUD et de ladite RAYNARD est né quinze enfants dont quatorze sont venus en âge de majorité et tous mariés ainsi que dit est ci-dessus leurs noms, mariages et partages.[3]

Ladite Françoise SOUCHARD qui fut mariée avec ledit André RAYNARD, premier nommé, avait des frères et sœurs. Premièrement,
Jeanne SOUCHARD qui fut mariée avec Maître François GORGET,
Marie SOUCHARD qui fut mariée avec Maître Jean MOREAU,
Catherine SOUCHARD qui fut mariée avec Maître Pierre ROULLAUD,
René SOUCHARD,
Jeanne SOUCHARD qui fut mariée avec Louis TEURAU,
et encore Marie SOUCHARD qui fut mariée avec Michel JANVIER,
les tous furent partage des biens à eux obvenus des successions de défunt Toussaint SOUCHARD et Jeanne MAYNARD, leurs père et mère, le 9 novembre 1562, par PROUST et RAYNETEAU, notaires de Cerizay.

[3] Reprendre le premier chapitre sur la descente des Puychaud

Pour savoir le décompte de tous les enfants desdits André RAYNARD et Françoise SOUCHARD et aussi de tous les susdits SOUCHARD, il me faudrait un long temps. Seulement j'ai voulu savoir et mettre au clair celle dudit François RAYNARD, fils desdits André RAYNARD et Françoise SOUCHARD, pour ma satisfaction et de mes frères et sœurs, puisque nous sommes de leurs descendants.

Fait par moi Louis PUYCHAUD, ledit jour de ce que dessus, signé L. PUYCHAUD.

Extrait de la naissance et baptême des ci-après nommés

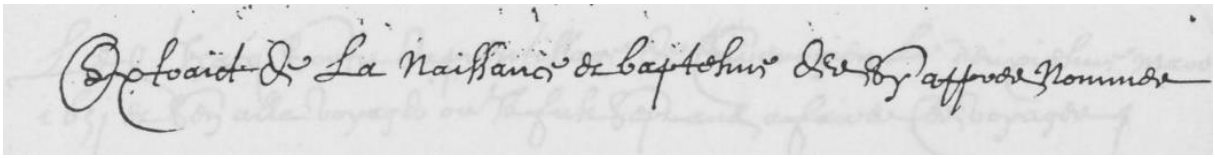

Le mercredi environ sur le midi deuxième jour d'octobre 1624 naquit Catherine PUYCHAUD, fut baptisée le samedi 12 dudit mois et an, par maître de LA PLACE, ministre de la parole de Dieu à Pouzauges, présentée au baptême par Maître Jean GUESDON, sieur de La Rivière, et Catherine VERGER, ses parrain et marraine.
Le dixième novembre 1639, ladite Catherine alla demeurer avec Mademoiselle de LA VERDONNIÈRE.
Le 28ème septembre 1647, ladite Catherine est revenue de chez ladite demoiselle de LA VERDONNIÈRE.

Le vendredi 8ème jour de juin 1629 entre onze heures et midi naquit Abraham, lequel fut baptisé le dimanche suivant dixième à Saint-Jouin, par maître SAVONNET, ministre, et fut présenté au baptême par Abraham ROULLAUD, sieur du Buignon, sénéchal de La Forêt, et dame Marguerite BUREAU, femme de Maître Pierre MOULLINET, sieur de LA POINTE, ses parrain et marraine.
Le 2ème jour de juin 1643, ledit Abraham alla à Mareuil pour demeurer chez mon frère Charles, puisqu'il l'avait demandé et s'en retourna vers la Saint-Michel ensuivant.
Le 16 avril 1645, ledit Abraham a retourné à Mareuil où il a demeuré jusqu'à présent.

Le lundi 6ème septembre 1632, sur les dix heures du soir, naquit Isaac, et fut baptisé le dimanche suivant douzième, au château de La Forêt, par maître SAVONNET, ministre, présenté au baptême par maître Isaac GUESDON, sieur de la Raterie, et Yvonne BUREAU, femme de maître Pierre FOUGEROU, ses parrain et marraine.
Ledit Isaac sortit d'apprentissage de chirurgien le deuxième mars 1651 et s'en alla voyager où il fut sept ans à faire de ces voyages.

Le dimanche 8ème novembre 1637, environ sur les trois heures après midi, naquit Jacob, et fut baptisé le dimanche ensuivant à Saint-Jouin, par maître [non lu] pasteur, présenté au baptême par sire Jean RAINARD, marchand, et dame Mathurine ARNAUD, ses parrain et marraine.
Le vendredi 4ème octobre 1652, ledit Jacob est allé pour demeurer chez mon frère Charles à Mareuil, et s'en est retourné au mois d'août de l'an 1653, partir duquel temps il a demeuré chez Monsieur de CHANTELOUE, à Dissay.
Le 15ème septembre 1653, il est allé chez Monsieur de LA CONTRIÈRE à Talmont, et en a sorti le 23 août 1656, et après est allé demeurer chez Monsieur de LA LONZAY audit Talmont. Le jour de la Quasimodo 1658, ledit Jacob s'est marié avec honnête fille Jacquette IMBERT.

Fait le 15 mai 1666 par moi. Louis PUYCHAUD

G COMME GÉNÉALOGISTE (LA SUITE)

La suite de l'article de Jean-Philippe Poignant paru dans le précédent numéro.

La grande fratrie des Puichaud

L'élément le plus intéressant de la descente des Puichaud est la description qui est faite des enfants de Louis Puichaud Père et de Marie Raynard. En effet le couple a eu 15 enfants dont 14 ont atteint l'âge adulte et se sont mariés, ce qui représente pour l'époque une proportion totalement exceptionnelle. Dans ses notes généalogiques, Jean Maillaud[4], identifie qu'en 1707, 9 des 14 couples avaient une descendance **(en gras dans la liste ci-dessous)**.

Ces enfants du couple Puichaud-Raynard sont :

1. **Charles**, notaire de Mareuil sur le Lay, marié le 27 juillet 1664 avec Marie Mercerot ;
2. **Louis**, notre notaire de la Forêt-sur-Sèvre, marié le 12 février 1640 avec Catherine Verger puis le 20 mars 1663 avec Marie Couturier ;
3. Marguerite, mariée le 29 octobre 1636 avec Etienne Fradin ;
4. **Pierre**, sergent et huissier royal à La Forêt sur Sèvre, marié à Judith Guichard puis Elisabeth Arouet ;
5. Abraham, notaire de Mareuil, marié en 1647 à Louise Bellineau ;
6. **Charlotte**, mariée le 2 décembre 1646 avec Daniel Audouit ;
7. **Catherine**, mariée le 13 octobre 1647 à Samuel Paon, de Pouzauges, puis le 5 décembre 1653 à Pierre Jeanneau, armurier à Mareuil ;
8. Marie, mariée le 15 avril 1655 à Louis Bobin ;
9. **Jehanne**, mariée le 15 novembre 1647 à Jehan Bernardin de Moncoutant ;
10. Elisabeth, mariée en 1648 à Pierre Fourrier, notaire à Chantonnay ;
11. Isaac, médecin à Talmont, marié le 19 novembre 1659 avec Anne Marion ;
12. **Jacob**, notaire à Talmont, marié le 28 avril 1658 avec Jacquette Imbert ;
13. **Anne**, mariée le 16 octobre 1661 avec Jehan Germain, marchand de Mouilleron en Pareds ;
14. **Louise**, mariée le 28 novembre 1662 avec Pierre Grellier de Moncoutant.

De cette nombreuse fratrie, la descendance est innombrable et se monte à plusieurs dizaines de milliers de personnes.

L'incroyable diversité de la descendance des Puichaud-Raynard

La descente des Puichaud a été rédigée à une période où les huguenots du Poitou vivaient leurs dernières années d'une relative tranquillité. Depuis l'édit de Nantes et la liberté religieuse octroyée en 1598 par Henri IV, cette communauté a déjà subi bien des difficultés.

Richelieu a abattu sa puissance militaire et politique dans les années 1620. Les pressions effectuées sur la noblesse pour accéder à des fonctions royales entrainent de multiples conversions. A partir de 1661, début du règne absolu de Louis XIV, l'exercice de nombreuses professions devient progressivement interdit. Par des chicaneries juridico-religieuses, les lieux de culte protestants sont remis en cause par les autorités catholiques, provoquant la destruction de nombreux temples. Mais les pressions mesquines vont laisser la place à une persécution violente à partir de 1681. En 1685, l'édit de Nantes est carrément révoqué. La religion protestante devient interdite, les pasteurs sont condamnés à l'exil où à la clandestinité. Des régiments de dragons sont envoyés pour terroriser les populations et obliger les résistants à abjurer. Le bocage poitevin est victime de leurs exactions dès septembre 1685.

Les descendants du couple Puichaud-Raynard se sont alors répartis en trois catégories :

[4] AD85 en ligne. Notes généalogiques Maillaud. Cote 2 Num 521 947, pages 6 à 11.

- Ceux qui ont émigré dans les pays « du refuge » : l'Angleterre, les Pays bas, l'Allemagne du nord ;
- Ceux qui sont restés, ont résisté aux persécutions et conservé leur foi dans la clandestinité « du désert » ;
- Ceux qui ont renoncé à leur foi protestante et sont devenus de plus ou moins bons catholiques.

L'incroyable diversité des destinées des descendants Puichaud-Raynard après la révocation mérite d'être racontée.

1. La descendance de Jehanne Puichaud et Jehan Bernardin

Leur union a produit deux enfants, Jeanne et Abraham Bernardin[5]. Pratiquement tous leurs descendants finiront par émigrer pour des motifs religieux.
Jeanne s'est mariée à Pierre Ogier (père), de Sigournais (Vendée), décédé en 1697. Au début des années 1700, Jeanne réussit à s'enfuir en Angleterre avec 7 de ses enfants, sauf les deux ainés, Moïse né en 1678 et Pierre (fils), né en 1680, restés à Moncoutant.
Les enfants d'Abraham Bernardin s'exilent aussi au début des années 1720. Ils vont avoir une nombreuse descendance dont une partie s'est installée aux Etats-Unis.
Pierre Ogier fils va développer à Moncoutant, dans les années 1710, une affaire de tissage prospère. Protestant opiniâtre, il subit d'importante pressions pour se convertir et passera à son tour en Angleterre en 1730, avec ses 10 enfants.
Sa dernière fille, Louise Perrine Ogier, née à Moncoutant en 1729, se mariera en 1749 à Londres à Samuel Courtauld, fils d'un orfèvre oléronais émigré. De cette union descendent les fondateurs de l'entreprise de tissage industriel Courtauld, devenue au début du XXe siècle une immense multinationale du textile.

Étonnant de constater que cette famille s'est constituée une des plus grandes fortunes d'Angleterre à partir du savoir-faire d'un maître tisserand de Moncoutant, descendant des Puichaud, poussé à l'exil par les persécutions…

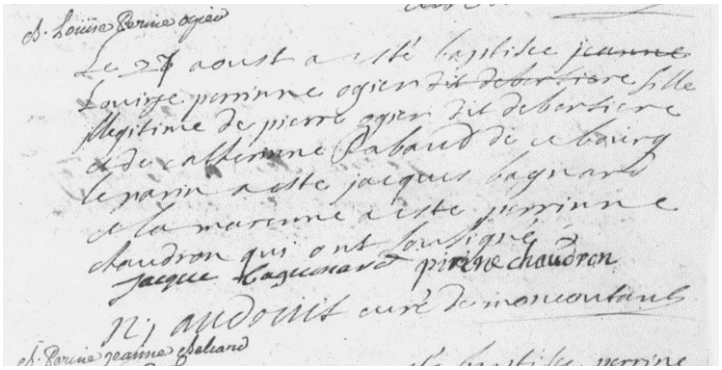

Acte de baptême de Louise Perrine Ogier, ancêtre de la famille Courtauld, le 27 août 1729.
La mention « fille illégitime » caractérise la foi protestante des parents, non mariés devant l'église, mais obligés de faire baptiser leurs enfants sous peine de lourdes sanctions.
AD 79 en ligne BMS Moncoutant 1725-1732, page 86/123.

2. La descendance d'Anne Puichaud et Jehan Germain[6].

Cette famille ne s'est pas exilée, mais elle est restée inflexible dans sa foi protestante et n'a jamais cédé aux persécutions. En 1699, le fils du couple, Louis Germain, sergent royal à Mouilleron-en-Pareds, a été démis de ses fonctions et exclu de sa charge, désormais réservée aux catholiques.

[5] AD85 en ligne. Notes généalogiques Maillaud. Cote 2 Num 521 947, pages 39 à 44.

[6] Dictionnaire des familles protestantes du Poitou, Pasteur Denis Vatinel, Musée de la France Protestante de l'Ouest au Château du Bois-Tiffrais à Monsireigne 85110

Une petite fille de Louis Germain, Louise, mariée en 1745 à Charles Gautreau, est l'ancêtre de Georges Clemenceau, né en 1841 dans la maison ancestrale de Mouilleron-en-Pareds.

La détermination et l'entêtement légendaire du Tigre venaient-ils de ses aïeux Puichaud-Germain ?

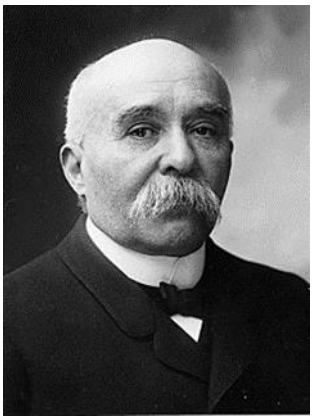

Georges Clemenceau (1841-1929)
Né à Mouilleron-en-Pareds dans la maison de ses grands-parents Gautreau, c'est par sa famille maternelle qu'il descend du couple Puichaud-Raynard.
Portait de Paul Nadar. Photo Wikipedia

3. La descendance de Louis Puichaud, notre notaire généalogiste, et de Marie Couturier

Le couple a eu trois enfants : Marie Gabrielle, née en 1667, Philippe né en 1670 et Abraham né en 1673[7]. Tous se sont convertis au catholicisme sans aucune manifestation apparente de retour à leur foi protestante.
Marie Gabrielle, s'est mariée à Paul Fradin, notaire à Moncoutant. Un de ses descendants est Jacques Maupillier (1777-1857). Ce soldat vendéen a été dessiné en 1826 à Boismé par Louise de la Rochejaquelein. Il est représenté debout, tenant son fusil, avec la mention manuscrite « Il a voulu être dessiné les armes à la main parce qu'il ne les a jamais quittées ».
Cette formule lui a assuré une notoriété posthume inattendue. Philippe de Villiers s'en est inspiré en 1977 pour la création de la Cinéscénie du Puy du Fou, dont le héros, symbole de la paysannerie catholique vendéenne s'appelle Jacques Maupillier…

Philippe de Villiers sait-il que son modèle, par ses ancêtres Puichaud, descend de notables protestants et est de plus le lointain cousin du très anticlérical Clemenceau ? C'est ce qu'on peut appeler un paradoxe généalogique.

La descendance d'Abraham Puichaud, troisième enfant de Louis Puichaud, présente également de son côté un contraste étonnant.

Une de ses descendantes, Marie Véronique Belliard, née en 1769, s'est mariée à Joseph Texier (1769-1832) fameux chef vendéen de Courlay[8].

Portrait de Jacques Maupilier (1777-1857) par Louise de la Rochejaquelein en 1826. Né à Chanteloup, fils du maitre d'école de Courlay, il n'avait que 16 ans au déclenchement de l'insurrection vendéenne. Sa famille s'est déchirée entre bleus et blancs.
Album vendéen de Louise de la Rochejaquelein. Annotations de Michel Chatry - 1992

[7] AD85 en ligne. Notes généalogiques Maillaud. Cote 2 Num 521 947, pages 13 à 32.

[8] Dictionnaire des familles protestantes du Poitou, Pasteur Denis Vatinel, Musée de la France Protestante de l'Ouest au Château du Bois-Tiffrais à Monsireigne 85110

Après le décès de l'abbé dissident de la commune en 1826, ce sont les enfants puis les descendants du couple Texier-Belliard qui prirent la tête de la petite église locale. Laïcisant la conduite du culte, ils sont les fondateurs de la chapelle de la Plainelière, construite sur leurs terres.

Les descendants de cette grande famille dissidente, qui ont pour certains toujours résisté aux offres de réconciliation de l'église catholique, tiendraient-ils cette détermination de leurs ancêtres protestants ?

Portrait de Joseph Texier (1769-1832), mari de Marie Véronique Belliard (1769-1838) descendante du couple Puichaud-Couturier.
En 1826, au décès de l'abbé Pierre Texier, chef de la petite église de Courlay, ce sont eux et leurs enfants qui ont assuré le maintien de la dissidence dans le bocage bressuirais.
Album vendéen de Louise de la Rochejaquelein.
Annotations de Michel Chatry - 1992

Autres descendants d'Abraham Puichaud : Pierre Puichaud, sieur du Vivier (1738-1796) et ses fils Pierre-Louis (1763-1824), et Noël (1764-1814) marchands et notables de Moncoutant.

En 1790, le père est élu administrateur du département des Deux Sèvres. S'affichant comme un fervent révolutionnaire alors que les tensions religieuses liées à la constitution civile du clergé s'exacerbent, sa maison du bourg de Moncoutant est pillée lors de la toute première journée de la révolte d'août 1792. Celle de son fils Pierre Louis subit le même sort le surlendemain. Ce premier soulèvement contre le tirage au sort pour partir aux frontières s'est terminé en bain de sang près de Bressuire par le combat des moulins de Cornet (24 août 1792). Il est considéré comme le premier épisode de la guerre de Vendée.

Au plus fort de la guerre civile, les Puichaud père et fils se sont réfugiés dans le sud des Deux Sèvres. Mais, la paix revenue, ils sont revenus à Moncoutant. Leurs descendants et héritiers ont occupé de nombreuses fonctions politiques locales jusqu'au milieu du XXe siècle.

Abraham Puichaud a donc des descendants devenus des ennemis acharnés pendant les guerres de Vendée.

Conclusion

Le relevé généalogique de Louis Puichaud, rédigé en 1666, fait toujours le bonheur de centaines de généalogistes amateurs plus de 350 ans après sa rédaction. C'est en lui-même un document exceptionnel. Mais par sa description minutieuse de la nombreuse fratrie Puichaud-Raynard, il nous ouvre également l'accès à la complexité de l'histoire du bocage poitevin. Et cette histoire faite de persécutions, de massacres, d'exils, de luttes religieuses et politiques fratricides, est particulièrement tragique.

L'incroyable saga des descendants Puichaud m'a amené à réfléchir sur le sens et les motivations de mes recherches généalogiques.

Aligner des dates de naissance et de décès sur des outils numériques ne m'intéresse plus vraiment. Comprendre la vie de nos ancêtres à travers l'histoire qui les a tant impactés, c'est pour moi une véritable drogue dont je ne suis pas près de me libérer.

La descente des Puichaud, dans ce domaine, m'a particulièrement comblé. Elle nous permet d'accéder à de si nombreux exemples de vies où la résilience, la foi, la détermination ont permis de dépasser des circonstances dramatiques…

Je n'arrive plus à me plaindre des aléas de nos vies modernes, face à cette démonstration d'énergie vitale de nos ancêtres. Nul doute qu'ils sauraient apprécier à leur juste valeur la liberté et la paix que nous connaissons.

Jean-Philippe POIGNANT

Remerciements à :

- Jean François Trouvé, lointain cousin qui le premier m'a fait découvrir la descente des Puichaud.
- Stéphane Dallet qui m'a fait connaitre les notes Maillaud aux AD 85 et le texte original.
- Denis Vatinel, qui m'a tout fait connaitre de l'histoire des protestants du bocage poitevin, dont les liens des familles Clemenceau, Courtauld et Texier avec les Puichaud.
- Michel Chatry qui a guidé mon envie de comprendre les guerres de Vendée.

LE POSTILLON

Attention ! Ne pas confondre le postillon avec le cocher. Le premier, conduit l'attelage en chevauchant l'animal de gauche tandis que le second est assis tranquillement sur la banquette extérieure de la diligence.

Carte postale philatélique, la malle poste

Le postillon est en quelque sorte le facteur de l'ancien régime qui conduit à la fois les voyageurs et les nouvelles, de relais en relais, en ramenant sa monture au point de départ, après un temps de repos. C'est un personnage que l'on reconnait à son uniforme règlementaire : une veste en drap bleu à revers et parements rouges, complété d'un gilet rouge à galon argenté et d'une culotte de peau blanche. Durant les trajets qui le mènent, sur environ 28 kilomètres, d'un relais à l'autre, il porte perruque blanche et chapeau noir de cuir bouilli. Le brassard qu'il a passé à son bras gauche, indique sur une plaque gravée, le relais auquel il est rattaché et son rang au sein de ce dernier. L'homme est surtout célèbre pour ses lourdes bottes pesant plus de 3 kg chacune. Dites de sept lieues, elles sont fixées à la selle, sont en cuir rigide cerclé de fer avec une monture renforcée, ce qui a pour effet de protéger ses jambes de l'écrasement s'il est victime d'un accident. Vêtu d'un tel uniforme, l'homme jouit d'une réputation avantageuse à cause de la lourde voiture qu'il conduit même si elle soulève sur son passage un épais nuage de poussière ou des éclats de boue, selon les circonstances. Une aura consolidée par ses attributs officiels que sont le cor (utilisé pour signaler son arrivée) et le fouet (qu'il fait claquer au-dessus de la croupe de ses chevaux). Ce rude métier lui confère encore le statut de bon vivant aimant

boire et manger surtout lorsqu'il étanche sa soif, à même son cheval pour ne pas perdre de temps, au bock tendu par le patron du relais lui-même.

Le postillon qui m'intéresse n'a pas encore de nom. Mais je sais que le 6 mai 1823, vers neuf heures du soir, une voiture de l'Entreprise Générale des Messageries, soit la diligence de Poitiers partant de Niort, est passée sur la jambe gauche de Pierre Melin, alors qu'elle arrivait dans le faubourg de Paris. On dit de la victime qu'il s'agit d'un vieillard un peu sourd demeurant à la Renaudière, commune de Thorigny. Son décès surviendra trois jours plus tard, soit le neuvième jour de mai à l'hospice de Niort où il a été transporté. Fils de Jacques Meslin et de Françoise Chevrier, l'homme est né le 7 avril 1757 à Pouffonds (Deux-Sèvres). Ledit vieillard est donc âgé de 66 ans lorsqu'il subit ce terrible accident. Il est vieux, un peu sourd, accessoirement gendre de Louise Pépin au nom prédestiné, certes ! Mais un document, conservé aux Archives départementales des Deux-Sèvres, nous apprend que « Le malheur est dû à l'imprudence du postillon qui conduisait ses chevaux avec une telle rapidité qu'au rapport des personnes qui l'ont vu passer, il eut été difficile à tout homme se trouvant sur la route de ne pas être écrasé ».

Comment est-ce possible ? Le postillon exerce un métier sévèrement règlementé et contrôlé. Il doit obéissance au Maître de poste auquel il est rattaché, ainsi qu'à tout Maître de poste chez lequel il se trouve pour ce qui concerne le service. Parmi les obligations assorties de sanctions auxquelles il est assujetti, il en est une qui consiste à respecter la durée de la course, fixée à 40 minutes pour aller d'un poste à l'autre, par des routes et des chemins souvent mal entretenus. Chaque infraction est assortie de sa sanction : tout postillon qui aura causé du retard dans le service, sera mis à pied pendant un mois. En cas de récidive ou de plainte d'un client, il sera renvoyé sans certificat et perdra tous ses droits à pension, soit entre 150 et 200 francs après vingt années de services. Le règlement qui est en vigueur en 1823 précise que le postillon règle son allure et qu'il est interdit aux passagers de lui demander d'accélérer, SAUF à lui payer « double poste ». Par ailleurs, le postillon n'a pas le droit d'en devancer un autre, il lui appartient de respecter l'ordre dans lequel il est parti du relais. Enfin, lorsqu'il circule en ville, comme c'est le cas pour l'accident qui m'intéresse, il mène son attelage au petit trop. Il commet donc, en l'occurrence, une infraction caractérisée ayant entraîné la mort d'un homme.

Mais voilà, au début du 19ème siècle, la Révolution ayant aboli tous ces petits privilèges, la profession de postillon ne fait plus recette et les candidats se font rares. Alors que les moyens de répression autorisés se limitent, en réalité, à une mise à pied, soit une punition qui a le double inconvénient de priver le service d'un homme indispensable et de provoquer la désertion, dans les faits, les mises à pied ne sont même pas appliquées. Alors, les Postillons n'en feraient qu'à leur tête ! C'est, du moins, ce qui ressort d'une lettre de la Police générale de Paris datée du 14 janvier 1809, destinée au cabinet du ministre qui nous apprend : que l'insolence et la cupidité des postillons donnent lieu à des plaintes journalières. La difficulté de leurs remplacements ne permettant pas aux maîtres de poste d'en faire justice en les renvoyant, l'assurance de l'impunité enhardit cette classe insubordonnée… Selon le rédacteur… On obtiendrait des résultats plus satisfaisants si les postillons insubordonnés étaient mis en prison. Une détention de trois jours suffirait pour punir les délinquants et contiendrait, par l'exemple, les autres dans le devoir…

Avec une telle pression et de telles conditions de travail, le postillon de Niort est-il entièrement responsable ? En tout cas, l'affaire est suffisamment grave pour donner lieu à une enquête de l'Administration des Postes qui a du mal à identifier l'homme en cause. Qui est donc cet insubordonné? Après moult échanges épistolaires entre différents protagonistes (le maire, le préfet, l'administration des Postes), j'apprends enfin qu'il a pour nom : René Chapelet dit Casto. Il est né à Jaunay (Vienne) le 27 septembre 1776. C'est donc un homme expérimenté de 47 ans qui provoque l'accident de 1823, puisque qu'il exerçait déjà la profession à son mariage à Lusignan le 13 août 1811 avec Catherine Chartier. Il l'exerce toujours lorsque naît son fils, Pierre René Paulin le 12 mars 1814 toujours à Lusignan.

L'un de ses passagers a-t-il payé « double poste » pour qu'un père de famille expérimenté prenne autant de risques ? Je ne le sais pas, mais je découvre au fil des feuillets que Casto n'appartient pas à la Poste Royale. Par conséquent, la responsabilité du Maître de Poste de Niort ne peut être engagée. Le sieur René Chapelet dépend de M. Sarrasin, Maître de l'Hôtel de France à Niort, lequel a seulement fourni les chevaux à la Poste Royale.

Pierre Sarrasin a-t-il été inquiété ? À ce stade de mes investigations, rien ne permet de l'affirmer. Ce que je sais, par contre, c'est que Pierre Sarrazin, l'aubergiste de l'Hôtel de France, est décédé à Vivonne (Vienne) le 26 juillet 1859, à l'âge de 76 ans. On le dit simple journalier.

Quant à René Chapelet, le postillon pressé, il a exercé sa profession jusqu'à son décès survenu à 54 ans, le 7 janvier 1831, dans sa maison de la basse ville à Lusignan.

Danièle BIZET-BILLAUDEAU

LES MÉTIERS À SECONDIGNÉ-SUR-BELLE AU XIXe SIÈCLE

LA FAMILLE POUGNARD TÉMOIN DE CETTE ÉPOQUE

Quand on m'a proposé d'écrire un article sur les métiers exercés dans la famille POUGNARD, je me suis dit que cela ne présentait pas beaucoup d'intérêt puisque les habitants de Secondigné-sur-Belle sont presque tous paysans, sachant que j'ai surtout étudié la période 1800-1900, époque où l'exode rural n'avait pas encore vidé les campagnes. Pourtant, à y regarder de près, il y a des détails intéressants, même si cet article va se limiter à deux générations ayant vécu en plein milieu de ce XIXe siècle. Il s'agit du couple POUGNARD Louis (1795-1876) marié à BURGAUD Marie (1789-1814), de leurs cinq enfants et de leur belle-fille Marie NAUD/NEAU (1836-1906), cette dernière ayant épousé successivement les deux frères POUGNARD : Pierre (1823-1871) et Auguste/tin (1830-1900).
La modeste étude qui suit est basée sur l'exploitation du recensement communal de 1872 à partir des archives conservées aux Archives des Deux-Sèvres que je tiens à remercier.

Contexte géographique et localisation

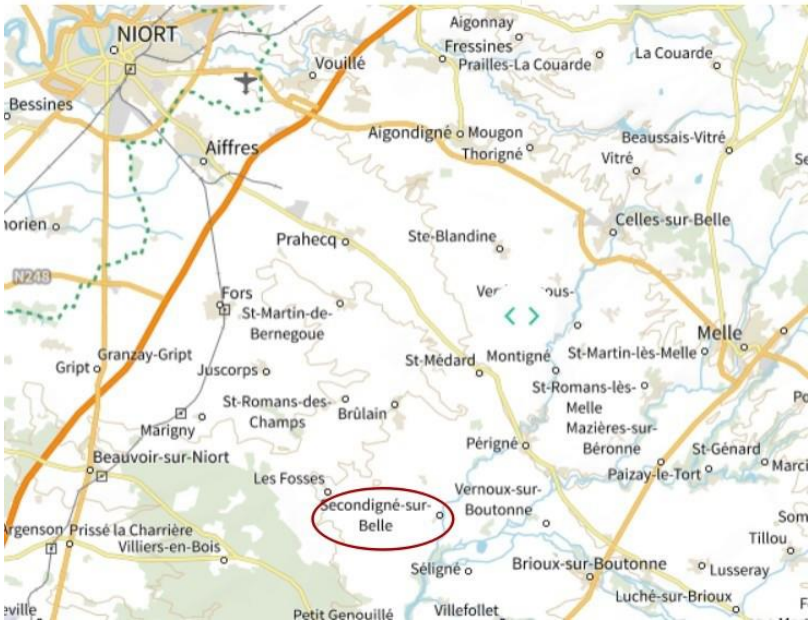

Secondigné-sur-Belle se situe au sud de Niort en Deux-Sèvres, dans une zone profondément rurale.

Contexte politique

Le recensement de 1871 a été reporté en 1872 suite à la défaite de Sedan en 1870 qui a entrainé la chute de l'empereur Napoléon III. La 3ème République est proclamée. La Commune de Paris qui a fait suite au siège de la capitale par les prussiens se termine dans le sang : les Versaillais écrasent les troupes de la Commune. L'Alsace et une partie de la Lorraine sont annexées par la Prusse ; les habitants de ces régions doivent opter pour la nationalité allemande ou française.

Contexte démographique et méthodologie

Cette petite étude est basée sur le recensement de 1872 qui mentionne clairement les professions de chaque individu (notamment le chef de ménage). À cette époque, Secondigné-sur-Belle compte exactement 1 000 habitants répartis entre le bourg (158 habitants) et de nombreux hameaux dans la campagne environnante.

Dans le contexte démographique, il faut aussi mentionner que ce recensement arrive juste à la fin d'un épidémie importante et non identifiée qui a occasionné de nombreux décès en 1871-1872, y compris dans la famille POUGNARD.

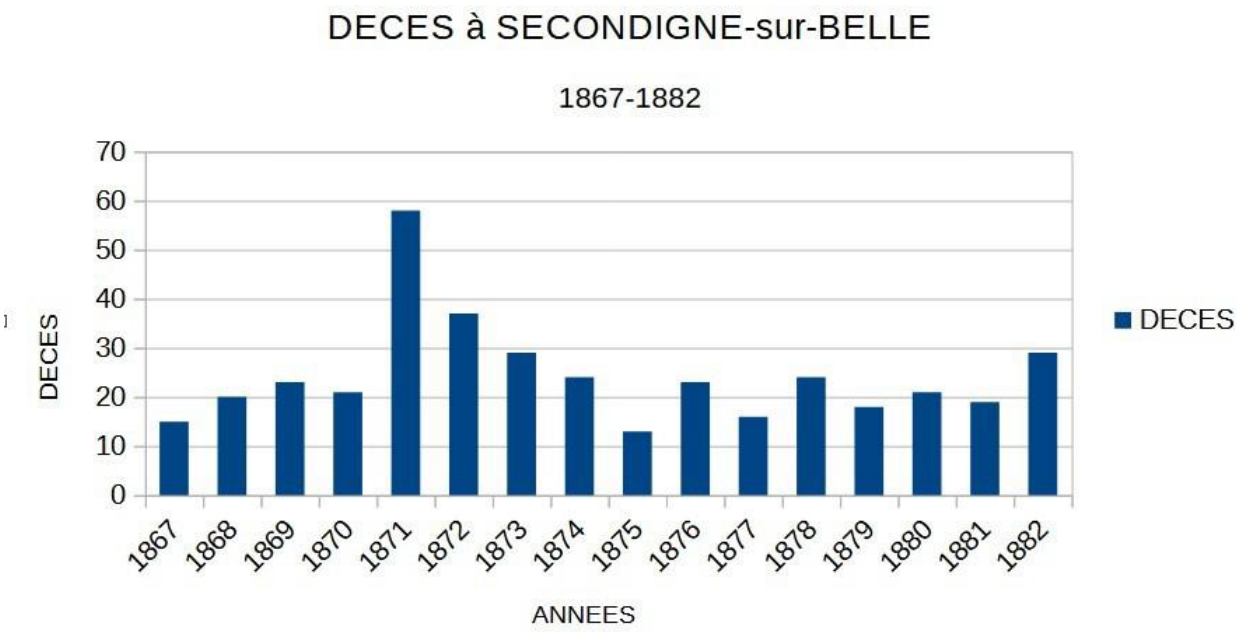

Cette épidémie à des conséquences sur la famille prise comme témoin de cette époque.

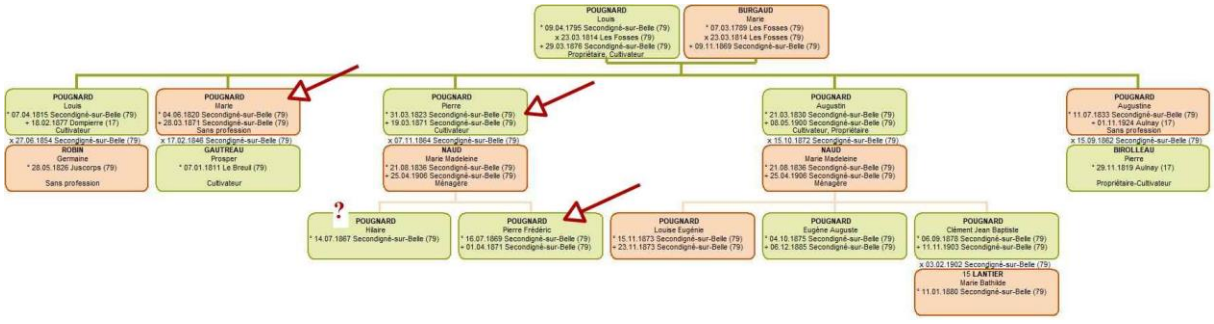

Décès dans la famille POUGNARD en 1871

C'est dans ce contexte que Marie NAUD/NEAU est introuvable en 1872 dans ce recensement. Ayant perdu son mari Pierre POUGNARD et son fils Pierre Frédéric en mars 1871 à la Berlinchère, elle aurait pu y demeurer lors de recensement de 1872. Elle n'y est pas. Elle n'est pas encore mariée à son beau-frère Augustin POUGNARD résidant à la Vallée puisqu'il y est sans elle, le recensement a dû avoir lieu

avant le mariage en octobre 1872. Elle aurait pu demeurer chez ses parents NEAU à la Garde comme il est indiqué dans son acte de mariage ; elle n'y est pas non plus !

Voici maintenant la méthodologie employée pour exploiter ce recensement de 1872.

Les professions exercées sont clairement mentionnées pour le chef de ménage (cultivateur, tisserand), en revanche les métiers exercés par les autres membres de la famille sont rarement mentionnés (jamais pour l'épouse mentionnée comme étant « la femme du chef de ménage »). Les métiers des enfants ou des grands-parents ne sont évoqués que s'ils sont différents de celui du chef de ménage. Les domestiques et servantes sont clairement identifiés. Le terme « ménagère » est rarement utilisé sauf s'il s'agit d'une personne isolée généralement âgée et veuve. Il ne fait pas bon se situer en dehors des normes familiales de l'époque : un jeune enfant est qualifié selon le cas de fils ou petit-fils alors que celui qui est né sans père dénommé est qualifié de : petit-fils enfant naturel !

Dans ce contexte, cette étude attribue à tous les membres de la famille la profession du chef de ménage sauf si une mention contraire est clairement écrite. Il faut en fait comprendre cette analyse comme indiquant de quoi vivent les membres d'une même famille : la famille d'un cultivateur vit de l'agriculture, la famille d'un tisserand vit du tissage.

Exemple : le ménage n°21 ci-dessous comprend 5 personnes dont 3 affectées à la catégorie Cultivateurs et 2 à la catégorie Domestique, servante, journalier, bergère.

Au total, 33 professions différentes ont été rencontrées dans ce recensement de 1872.

Remarques et métiers atypiques observés :
• **coquetier** : il s'agit d'un ramasseur, marchand d'œufs et volailles
• **régisseur** : il s'agit d'un individu qui est, soit en charge de la gestion d'une exploitation agricole pour le compte d'un propriétaire, soit d'un intermédiaire entre des fermiers ou métayers et un propriétaire foncier ; il est alors en charge du paiement du fermage et de la bonne conduite des fermes louées
• **maire** : curieusement, le recensement mentionne cette fonction comme étant un profession
• **voiturier** : probablement un transporteur (diligence hippomobile)
• **scieur de long** : scieur de troncs d'arbres dans le sens de la longueur pour faire des planches (s'exerce à deux : un dessus, un dessous, les deux tirant sur la même scie à tour de rôle)
• **maréchal-ferrant** : s'occupe de ferrer les chevaux et de réparer le matériel agricole peu présent à cette époque (curieusement il n'y en a que deux à Secondigné pour l'ensemble des fermes de la commune)
• **cafetier** : chose étonnante, il n'y en a qu'un (au bourg), qui se déclare cafetier-cultivateur
• **chaisier** : menuisier qui confectionne des chaises
• **sabotier** : un seul sur la commune
• **huillier** ? : lecture du terme difficile, si c'est bien un « huillier », ce peut être soit un fabricant d'huile (de noix ?) ou un marchand d'huile ; l'hypothèse d'un oiller (mécanicien graisseur) utilisée dans les registres américains d'immigrants à cette époque semble à écarter

• **piqueur-cantonnier** : agent chargé de contrôler et de suivre l'état de certains travaux

En fin de registre, le nombre d'habitants est totalisé par hameau. Ceci permet de vérifier que le total est bien identique à celui comptabilisé dans les pages. Il ressort de ce tableau qu'en 1872, la population est répartie en six localisations différentes :
• **le bourg** : 158 personnes
• **le village de Pouzou** : 102 personnes
• **le village de la Bernardière** : 117 personnes
• **le village de la Garde** (origine de Marie NAUD) : 102 personnes
• **des villages de moindre importance** comme celui de la Vallée où elle a vécu avec son second mari Auguste/tin POUGNARD : 49 personnes
• **des hameaux** comme celui de la Berlinchère où elle a vécu avec son premier mari Pierre POUGNARD : 40 personnes
• **quelques maisons isolées** comme le moulin de Pouzou : 6 personnes.

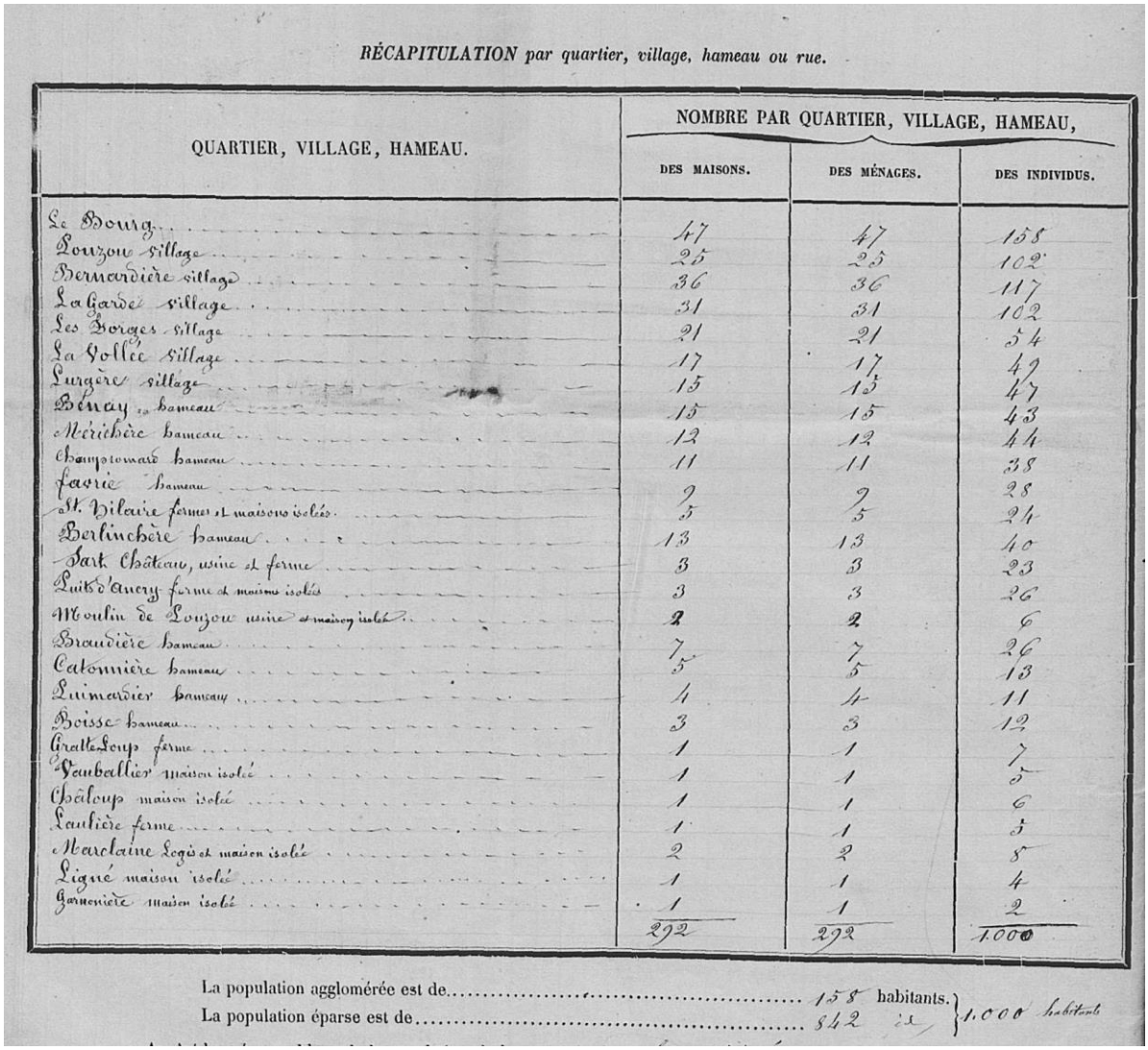

RÉCAPITULATION par quartier, village, hameau ou rue.

QUARTIER, VILLAGE, HAMEAU.	NOMBRE PAR QUARTIER, VILLAGE, HAMEAU, DES MAISONS.	DES MÉNAGES.	DES INDIVIDUS.
Le Bourg	47	47	158
Pouzou village	25	25	102
Bernardière village	36	36	117
La Garde village	31	31	102
Les Borges village	21	21	54
La Vallée village	17	17	49
Lurgère village	15	15	47
Bénay hameau	15	15	43
Mérichère hameau	12	12	44
Champromard hameau	11	11	38
Faurie hameau	9	9	28
St. Hilaire ferme et maisons isolées	5	5	24
Berlinchère hameau	13	13	40
Park Château, usine et ferme	3	3	23
Puits d'Anery ferme et maisons isolées	3	3	26
Moulin de Pouzou usine et maisons isolés	2	2	6
Braudière hameau	7	7	26
Catonnière hameau	5	5	13
Luimardier hameau	4	4	11
Boisse hameau	3	3	12
Gratte-Loup ferme	1	1	7
Pauballier maison isolée	1	1	5
Chêloup maison isolée	1	1	6
Laulière ferme	1	1	3
Marolaine Logis et maison isolée	2	2	8
Ligné maison isolée	1	1	4
Garnonière Maison isolée	1	1	2
	292	292	1000

La population agglomérée est de..... 158 habitants.
La population éparse est de..... 842 id. } 1.000 habitants

En fin de registre, le nombre d'habitants est totalisé par page (30) ce qui permet de repérer des erreurs éventuelles. C'est ainsi que l'examen attentif du registre tel qu'il est en ligne et des totaux a fait apparaître 940 personnes sur les 1 000 annoncées. La différence provient de l'oubli d'une page recto-verso (2 fois 30 personnes) non numérisée. Ce fait a été signalé aux archives des Deux-Sèvres qui ont fait la correction. La présente étude porte bien sur les 1 000 habitants de Secondigné-sur-Belle en 1872.

Répartition des professions selon leur importance au recensement de 1872

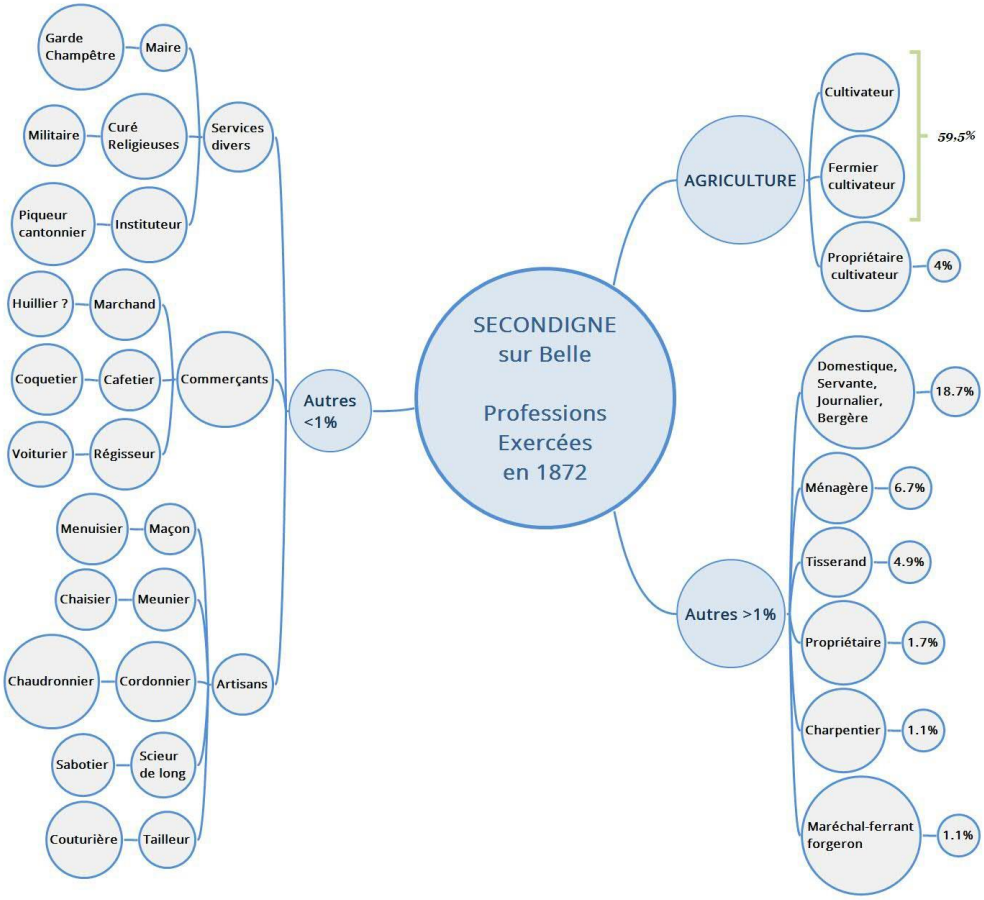

Il sera utile de confronter cette étude sommaire aux indications figurant dans les différents actes de l'état-civil concernant la famille POUGNARD.

Remarque : certains villages ont une population très ciblée.
Exemple : le village de Puymardier est exclusivement composé de professions précaires ou dépendantes (4 familles comprenant 11 habitants : 9 journaliers et 2 ménagères dont une veuve). Faut-il pour autant parler de ghetto ?

La famille POUGNARD s'inscrit-elle dans ce contexte majoritairement agricole et rural ?

Au niveau familial, la famille POUGNARD est caractéristique de la composition des ménages de l'époque : Louis POUGNARD et Marie BURGAUD ont eu cinq enfants.

Leur mobilité est restreinte : ils sont tous nés, mariés et décédés à Secondigné-sur-Belle à l'exception de :

Marie BURGAUD, née dans la commune limitrophe de Les Fosses.
Louis POUGNARD marié à Les Fosses car il est de tradition de se marier dans la commune de la future conjointe.
Louis POUGNARD fils qui est décédé à Dompierre, commune de la Charente-Maritime où il réside avec sa femme.
Augustine POUGNARD qui est décédée à Aulnay (Charente-Maritime), commune peu éloignée de Secondigné-sur-Belle où elle résigne avec son mari qui en était originaire.

Au niveau professionnel et selon le recensement de 1872, ils sont principalement cultivateurs.
• Auguste/tin POUGNARD est cultivateur à la Vallée ; il est célibataire.
• Louis POUGNARD son père vit avec lui (pas de mention de sa profession).

Pas de trace des autres membres de la famille.
Ces informations sont bien maigres concernant la famille POUGNARD en 1872, mais c'est une « photo » instantanée de la situation. Pour avoir une vision à plus long terme, il va falloir consulter les différents actes d'état-civil les concernant à Secondigné-sur-Belle ou ailleurs.

Professions des membres de la famille POUGNARD mentionnées dans l'état-civil

Selon l'état-civil, ils sont également cultivateurs, position plutôt stable mais, à y regarder de près, on décèle certaines évolutions. Au-delà de la traditionnelle mention de « cultivateur », on y trouve des « propriétaires-cultivateurs », des « propriétaires » et, plus insolite, un « tisserand ».

Les professions des femmes ne sont quasiment jamais évoquées si ce n'est parfois la notion de « ménagère » ou de « sans profession ».

• Louis POUGNARD (père) présente un parcours atypique : il est d'abord cultivateur puis tisserand-bourrelier (fabricant de matelas et de colliers pour chevaux) puis à nouveau cultivateur et ensuite propriétaire mais décèdera cultivateur (voir le schéma qui suit). Son évolution semble montrer que l'objectif social de l'époque est bien de devenir propriétaire de sa ferme, les métiers artisanaux ne constituant qu'une passerelle vers ce but. Voir le schéma récapitulatif dans les pages suivantes.

• Auguste/tin POUGNARD son fils est également qualifié de « propriétaire-cultivateur » lors de son mariage en 1872 et de « propriétaire » lors de son décès en 1900.

Cette qualification de « propriétaire » est-elle une marque de promotion sociale ? C'est probable. Ont-ils acquis des biens immobiliers afin de devenir propriétaires de leurs fermes ou bien en ont-ils hérité ? Il faudrait examiner pour le savoir le fichier des hypothèques et celui des mutations par décès.

Tous les autres hommes sont qualifiés de « cultivateurs ».
• Louis POUGNARD (fils) est « cultivateur » du début à la fin de sa carrière,
• Marie POUGNARD est selon le cas qualifiée de « sans profession » ou de « ménagère » mais généralement sa profession n'est pas mentionnée,
• Pierre POUGNARD est aussi « cultivateur » tout au long de sa courte vie,
• Marie NAUD/NEAU sa femme n'a jamais de profession mentionnée sauf une fois où elle est qualifiée de « ménagère »,
• Augustine POUGNARD n'est jamais qualifiée professionnellement sauf à deux reprises où on lui attribue le terme de « sans profession ».

Les professions sont-elles apparentes dans les déclarations de succession ?

Dans la déclaration de succession faite le 17/08/18711 suite au décès de Pierre POUGNARD par Marie NAUD sa veuve, on ne trouve pas de mention de la profession exercée par Pierre mais y figure l'inventaire de nombreux terrains non « affermés » c'est-à-dire exploités directement par son mari qui en était donc propriétaire.

Ces biens ont d'ailleurs fait l'objet d'une mention dans le contrat de mariage passé le 22 octobre 1864 à Chizé (Maitre Challe). Idem pour le frère de la mariée qui se marie le même jour.

Ceci signifie que dans la famille POUGNARD, on porte attention à la possession de biens immobiliers et à leur dévolution après décès. La possession de ces biens est donc un objectif social qui explique les différentes appellations rencontrées quant aux professions exercées. Dans la seconde déclaration de succession que fait Marie NAUD/NEAU suite au décès de son fils Pierre Frédéric il est bien mentionné qu'une partie des biens immobiliers revient au grand-père Louis POUGNARD. Ils restent dans la famille.

La famille POUGNARD est donc bien caractéristique des professions rencontrées à Secondigné-sur-Belle.

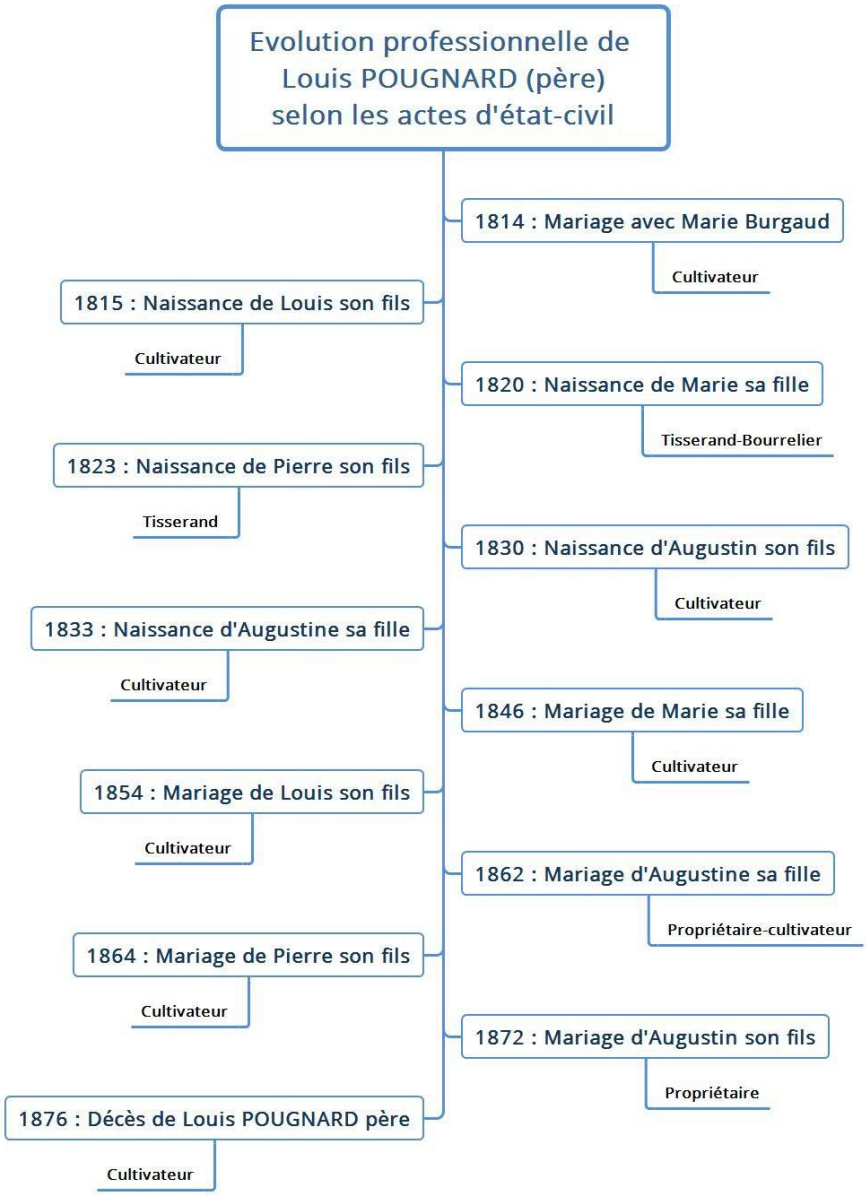

Louis POUGNARD a été artisan tisserand mais son objectif était de devenir propriétaire-cultivateur.

Conclusion

Cette époque (fin du XIXe siècle) sonne la fin d'un monde agricole où nos ancêtres paysans étaient majoritaires dans le paysage rural de la France. Une époque où les forces humaines et animales constituaient l'essentiel de l'énergie mise en œuvre en agriculture.

Avec le temps, ces paysans sont devenus aujourd'hui minoritaires en nombre même si l'activité agricole occupe encore la majeure partie de l'espace rural. Les méthodes de culture ont changé et le paysage agricole a évolué aussi en raison de l'intensification de la production et de la mécanisation.

Les traces de l'agriculture traditionnelle utilisant la force du paysan et celle de l'animal tendent à s'effacer mais à un rythme très lent comme en témoigne la photo récente de ce tronc d'arbre qui n'en finit pas depuis 20 ans de digérer le reste de la roue de la « râteleuse » abandonnée dans un bois car devenue obsolète après la mécanisation du XXe siècle. C'est un beau symbole de la persistance de nos racines paysannes.

Jean-Pierre MAZERY
président du Cercle généalogique du Rhuys

CHAULIERS ET TUILIERS À SAINT–LAURS

Ils s'appellent BIENVENU, MALLET, RAGUENEAU, CANTEAU, SUIRE, PIPET, LARDY, MORISSET, TEXIER, CHARTIER… Ils vivent à Saint-Laurs entre le XVIIe et le XIXe siècle et sont chauliers (ou chaufourniers). Parfois, en plus d'exercer cette profession, ils sont aussi tuiliers. J'en compte 61 dans mon arbre ! Tous se rattachent de près ou de loin à ma généalogie.
Qui sont ces producteurs de chaux et fabricants de tuiles et pourquoi sont-ils si nombreux dans cette paroisse particulièrement avant la Révolution ?

Cette activité est très ancienne à Saint-Laurs. Dès le XVe siècle, la ville voisine de Fontenay-le-Comte s'approvisionne en tuiles et en chaux auprès des artisans de ce village.

Puis, à partir du XVIIe siècle et avant la Révolution, la chaux est envoyée aux tanneries voisines de Coulonges-les-Royaux qui produit une importante quantité de cuirs, mais aussi à Niort, ville dont la chamoiserie fait alors la renommée.

La chaux produite à Saint-Laurs est d'excellente qualité puisque les acheteurs acceptent de la payer 1/3 de plus que celle produite par les autres fours de la région. Le prix tient compte du coût de fabrication (la moitié du total) auquel s'ajoutent les droits d'octroi et surtout les frais de transport. On comprend alors aisément que nos chauliers quand ils le peuvent deviennent marchand ou voiturier : ils acquièrent alors une certaine aisance financière.

Mais revenons à la production. Pour faire de la chaux et des tuiles, il faut du calcaire, de l'argile et du bois. Le calcaire nécessaire à la production provient du village voisin d'Ardin. Quant à l'argile, on le trouve facilement dans la paroisse, à la Rampière mais aussi au Creux-Rouge et à la Caumaillère.

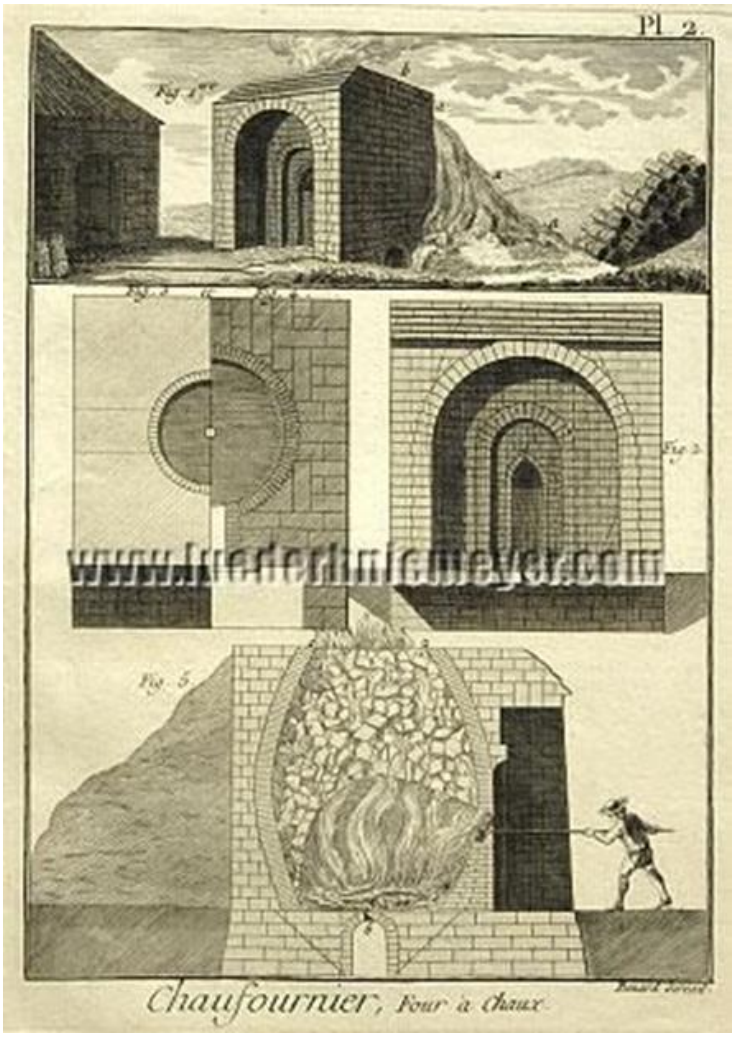

Encyclopédie Diderot et d'Alembert

Les fours de Saint-Laurs sont chauffés au bois, on y travaille du printemps à l'automne. La production s'étend sur environ 150 jours par an, le reste du temps, les ouvriers sont employés à d'autres tâches. Le bois provient des taillis nombreux dans les environs. Selon un mémoire de 1857, chaque ouvrier utilise annuellement 500 fagots de menu bois et 100 stères de gros bois. Traditionnellement, les fours sont construits au sud du village de la Rampière.

Sur le cadastre de 1824, figurent 4 fours à la Rampière et 1 à la Morisseterie, cela peut sembler peu mais c'est parce qu'ils sont utilisés par une communauté familiale et non par un seul tuilier-chaulier.

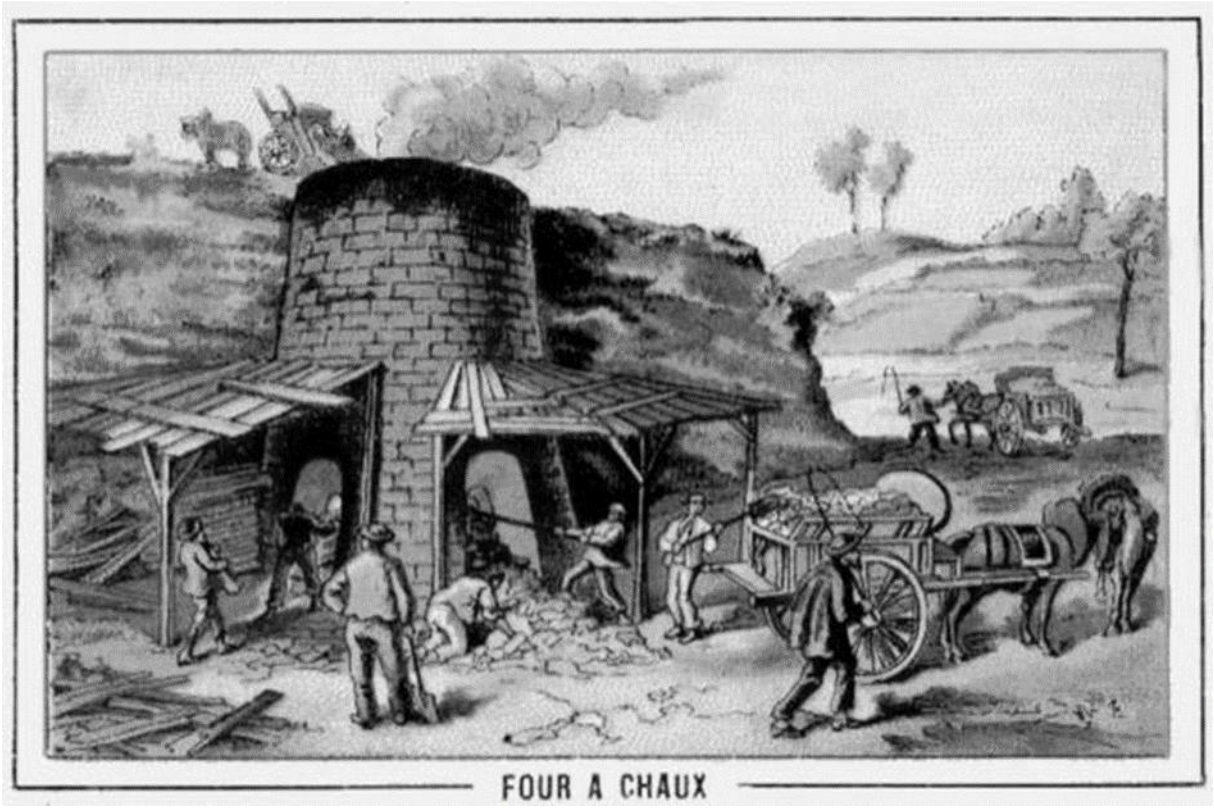
FOUR A CHAUX

Mon ancêtre Louis SUIRE qui vécut au XVIIIe siècle à Saint-Laurs, est le premier chaulier de sa lignée (son père était maréchal-ferrant et lui aussi exercera un temps cette activité). Ses 2 fils embrassent cette même profession et deux de ses filles s'unissent à un chaufournier. Parmi elles, Jeanne SUIRE qui épouse Jean PIPET, chaulier et fils de chaulier de ce même village. Ils sont tous deux mes ancêtres.

Comme dans beaucoup de professions, l'endogamie est fréquente, elle est même souhaitée. On travaille en famille et il faut éviter de disperser le patrimoine. Mais les mariages se font aussi avec des artisans d'autres paroisses, cela consolide les liens. Ainsi, Louis MALLET marchand et chaulier épouse Françoise MITARD de Coulonges-les-Royaux, issue d'une famille d'origine protestante. Leurs fils seront chauliers-tuiliers et marchands-chaufourniers.

Si certaines familles retournent à la paysannerie (elles exploitent d'ailleurs parfois une borderie en plus de leur artisanat), d'autres comme les LARDY demeurent chauliers sur de nombreuses générations. L'ancêtre Jacques LARDY a eu 14 enfants avec 2 épouses. Parmi eux, au moins 3 de ses fils reprennent le métier. Les garçons s'unissent souvent avec des filles de chauliers et deux des filles épousent un chaulier.

Pourtant, globalement les communautés familiales ont des revenus médiocres, seuls quelques-unes arrivent à avoir un niveau de vie plus élevé.
Parmi eux, peu atteignent l'aisance de Jean MORISSET, petit-fils d'un de mes ancêtres, lequel fait un peu figure d'exception. Avec son épouse Jeanne NIGOT, ils achètent en 1759 une maison-borderie et un four à tuile avec dépendances ainsi que 75 boisselées de terre (environ 5 hectares) à la Morisseterie. De nombreux actes notariés prouvent aussi que Jean possède, dès avant son mariage, diverses terres et maison au Beugnon, à Coulonges, à Saint-Laurs ou encore à Saint-Hilaire-sur-l'Autize. À sa mort, le couple laisse à ses enfants un patrimoine évalué à 13 200 livres, une somme conséquente pour l'époque.

Dans toutes ces familles, les hommes savent écrire et signer. Cette instruction explique qu'ils se soient retrouvés à participer activement à la vie de la communauté, d'abord aux assemblées paroissiales puis dans les conseils municipaux.

Malgré tout, après la Révolution, on trouve de moins en moins de chauliers-tuiliers à Saint-Laurs. Suite à l'ouverture des mines de charbon, la chaux n'est presque plus produite sur la commune. Les fours se sont déplacés vers d'autres communes avec des bâtiments plus imposants. Il ne reste pas de vestiges de ces fours dans la commune, ces petits édifices n'ont pas résisté au temps. Par contre, dans la commune voisine de Coulonges-sur-l'Autize, on peut encore observer des ruines bien plus imposantes que ne devaient l'être les constructions de Saint-Laurs.

Source : Michel Montoux. *L'histoire de Saint-Laurs*

Sylvie DEBORDE

MAÇONS, PUIS CULTIVATEURS, DE LA CREUSE À LA VIENNE EN PASSANT PAR LES DEUX–SÈVRES

Fransèches dans la Creuse, village des ancêtres de mon grand-père maternel d'où sont originaires de nombreux maçons

Je suis remontée à un TIXIER Jean (sosa 1536) né avant 1615 marié à DE LA FOND Jeanne (sosa 1537) et décédé le 10 novembre 1690 à Fransèches dans l'actuelle Creuse.

Dont un fils
TIXIER Léonard (sosa 768) né vers 1635, décédé le 7 octobre 1675 à Fransèches et marié le 30 janvier 1666 à Fransèches avec BAREAU Jeanne née vers 1646, décédée le 27 février 1715 à Ars (Creuse).
Léonard sur un document de 1673 en Deux-Sèvres est dit « *maçon expert pour le moulin des prés, maitre maçon venant de Haute Marche, expert pour une maison et une étable situés au bourg d'Azay sur Thouet* » (Notes de M. Alberic Verdon sur son site : https://gatine-parthenay.fr/index.html).

Dont un fils
TIXIER Gilbert (sosa 384) maçon né vers 1666, décédé en 1736 à Fransèches, marié en deuxièmes noces le 10 juillet 1710 à Fransèches avec MARTIN Anne (sosa 385) née vers 1675, décédée le 12 mai 1730 à Fransèches.

Dont un fils
TIXIER Gilbert (sosa 192) né vers 1712, décédé le 21 février 1778 à Allonne (Deux-Sèvres), marié le 4 mai 1739 à Allonne avec BONNEVEUX Marie (sosa 193) née le 23 janvier 1722 à Allonne, décédée le 21 janvier 1778 à Allonne.

Gilbert a obtenu un congé pour aller se marier délivré par le curé de Fransèches en date du 29 mars 1739.

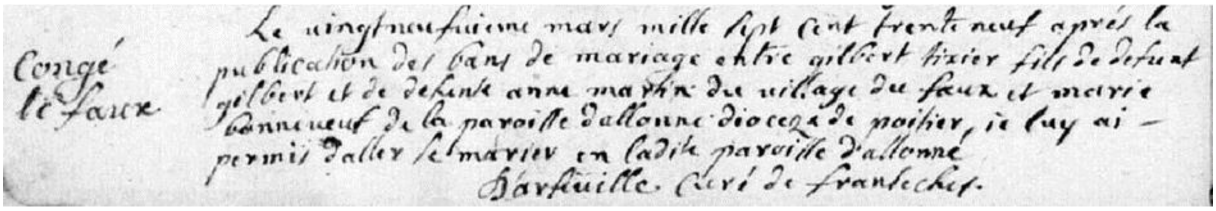
Congé
le faux
Le vingtneufuieme mars mille sept cent trente neuf après la
publication des bans de mariage entre gilbert tixier fils de defunt
gilbert et de defunte anne martin du village du faux et marie
bonneveuf de la paroisse dallonne diocese de poitier, je luy ai -
permis daller se marier en ladite paroisse dallonne
Barfeuille. Curé de franseches.

Après son mariage, le nom TIXIER se transforme en TEXIER. Gilbert a un demi-frère Jean de la première union de son père marié en 1739 avec VALLET Jeanne. On retrouve des VALLET comme maçons en Gâtine pour des chantiers communs avec Gilbert mon sosa 192.

Un grand nombre de maçons, laboureurs du village de Fransèches et ses environs sont venus dans les Deux-Sèvres comme saisonniers pour des chantiers de maçonnerie, d'autres s'y sont mariés et ont fait souche dans les Deux-Sèvres comme mon ancêtre.

Le Maitre Maçon souvent accompagné de compagnons et d'apprentis recrutés au pays et dans sa parentèle connait bien la route qu'il a empruntée régulièrement quelques fois depuis son adolescence.

Les femmes restées seules avec les enfants et les vieillards prennent en charge les travaux pénibles des champs.

Elles attendent parfois plusieurs années, le retour du mari, du père ou du frère qui rapportent leur pécule indispensable à la survie de la famille.

À ces terres peu productives s'ajoute une loi de succession (article 3 du code napoléonien) interdisant la division d'une propriété. Ainsi lorsqu'un parent meurt, le fils ainé doit dédommager les puinés. Certains, faute d'argent, se résolvent à vendre les terres, d'autres endettés par le remboursement des quotes-parts sont contraints d'émigrer.

Gilbert TEXIER et Marie BONNEVEUX auront 12 enfants et au moins 3 ont exercé le métier de maçon dont TEXIER Robert (sosa 96) marié le 14 juillet 1778 à Azay-sur-Thouet avec DESNOUE Thérèse (sosa 97). Ils auront 7 enfants dont Louis dit Mathurin (sosa 48) cultivateur.

C'est là que s'arrêtent mes ancêtres maçons pour faire place aux cultivateurs.
Louis dit Mathurin épousera Marie VALIN (sosa 49) le 14 mai 1815 à Adilly
dont TEXIER Baptiste (sosa 24) marié le 20 septembre 1852 à Adilly avec SIMONNEAU Marguerite (sosa 25)
dont TEXIER Alexandre (sosa 12) marié le 16 octobre 1882 à Saint-Germain-de-Longue-Chaume avec MILLET Marie Zélina
dont TEXIER Florentin (sosa 6) mon grand-père, marié le 25 août 1919 à Chiché avec GRELLIER Marie Camille (sosa 7) ma grand-mère.

Après la naissance de 3 enfants et avoir travaillé comme fermier dans plusieurs fermes avec plusieurs déménagements, cette fois ils quittent les Deux-Sèvres pour venir dans une ferme de la Vienne en 1929 à Saint-Jean-de-Sauves ou naîtra leur quatrième enfant en 1933.

Sources : AD 79 ; AD 86 ; AD 23, Le Picton n° 248 mars-avril 2018

Marie-Jeanne GANDIN

UN HOMME DE PEINE(S)

Homme de peine, laboureur à bras, journalier... autant de noms pour désigner en Poitou la profession de ceux qui étaient en bas de l'échelle sociale dans le monde du travail agricole avant la Révolution.

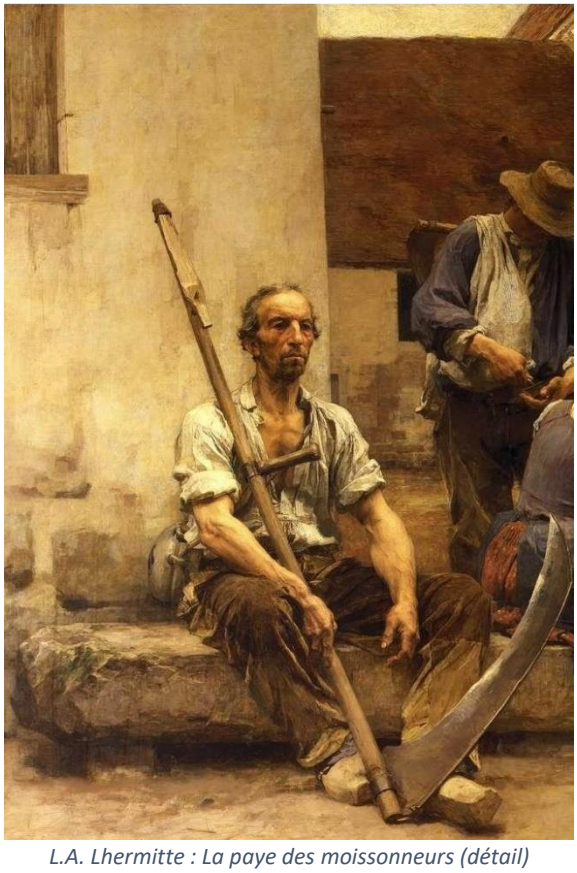
L.A. Lhermitte : La paye des moissonneurs (détail)

Au-dessus d'eux, les laboureurs à charrue, métayers et bordiers, exploitaient une ferme qui ne leur appartenait pas et ils payaient en nature et (ou) en argent au propriétaire une part variable ou fixe de leurs récoltes.

En-dessous, les domestiques, serviteurs et valets louaient leur service au mois ou à l'année.

Tout en bas, les hommes de peine, laboureurs à bras, journaliers étaient employés à la tâche. On faisait appel à eux surtout entre la saint Jean et la saint Michel, saison où les travaux agricoles étaient nombreux et devaient s'accomplir en toute hâte. Il fallait de la main-d'œuvre pour faucher au *dail* les prés afin de faire les foins. Ensuite, c'était la période des métives : avec des faucillons, on devait scier les épis mûrs de seigle ou de blé et les mettre en gerbe. Enfin, il fallait battre au fléau les grains sur l'aire pour les extraire de leur balle. Autant de travaux qui nécessitaient du monde, de la force et de la sûreté dans le geste. En dehors de cette période, l'offre de travail était moindre : un propriétaire pouvait leur demander de planter les haies caractéristiques des paysages de Gâtine et du Bocage ou de réaliser divers travaux de maçonnerie, de transport, de terrassement... Pour survivre, les hommes de peine

étaient donc souvent aussi propriétaires de quelques lopins et d'un jardin, insuffisants pour assurer leur subsistance.

Peut-on s'imaginer ces laboureurs à bras et leur famille vivant toutes générations confondues dans des logements précaires, mal isolés, mal chauffés, sans hygiène possible. Mal nourris et mal soignés, ils étaient les premières victimes des années de disette ou d'épidémie. Ils étaient payés chichement en effectuant parfois une double journée de travail, à la fois sur leurs modestes terres et sur celles des autres.

Mon ancêtre Jean DEMEURAND (mon sosa 374) faisait partie de cette cohorte misérable de journaliers.

Né vers 1696, ses père et mère sont Jean DEMEURAND, lui aussi journalier, et Marie DENIAU. La famille vit aux Caillères de Terves puis à Breuil-Chaussée. Les parents ont dû travailler dur pour nourrir leurs enfants : six au moins, nés entre 1686 et 1704. Deux (ou trois) sont morts en bas âge, les trois autres ont atteint de façon sûre l'âge adulte. Parmi eux, mon aïeul Jean qui sera parfois bordier mais le plus souvent journalier, d'abord à Breuil-Chaussée, puis à Chambroutet et à la fin de sa vie à Saint-Porchaire, là où on voulait bien de ses bras.

Homme de peine, il le fut assurément dans tous les sens du terme car il fut veuf trois fois !

En 1723, il épouse à 26 ans Jeanne MAROLLEAU (ma sosa 375) à Breuil-Chaussée. Ensemble, ils ont au moins 4 enfants. L'aînée décède à l'âge de 3 ans. Jeanne trépasse après 1735, le laissant seul avec ses trois jeunes enfants, Jeanne (ma sosa 187), Madeleine et Jean.

Jean se remarie peu après, vers ses 40 ans, avec Jeanne DELAVEAU. Ils n'auront pas d'enfant. Elle décède en 1747. C'est sur son acte de sépulture que le curé écrit « *homme de peine* » pour qualifier le métier de mon ancêtre, une expression qui est très rare dans le bocage bressuirais, le mot de « *journalier* » étant pratiquement toujours préféré.

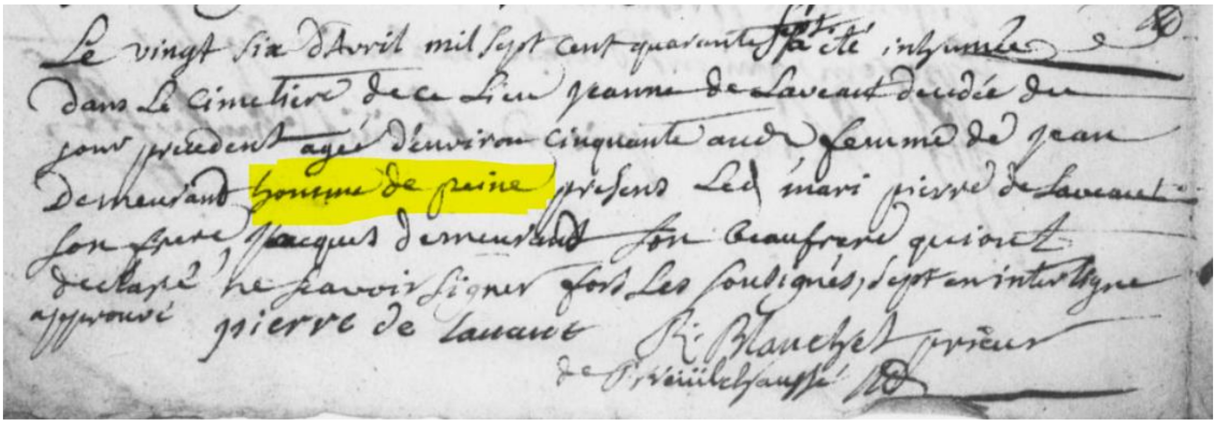
Le vingt six d'Avril mil sept cent quarante sept a été inhumée
dans le cimetière de ce lieu Jeanne de Laveau décédée du
jour précédent âgée d'environ cinquante ans femme de Jean
Demeurand homme de peine présens led mari pierre de laveau
son frère Jacques demeurand son beaufrere qui ont
declaré ne savoir signer fors les soussignés, sept en interligne
approuvé pierre de lavau R. Blanchet prieur
de Breuilchaussé

AD 79 BMS(1702-1780) Breuil-Chaussée, vue 196/417

En 1749, âgé de plus de 50 ans, Jean épouse Françoise ROUAULT qui décède avant 1770. Jean est veuf pour la troisième fois.

En 1770, à Saint-Porchaire, il se marie avec Jeanne PAPIN, sa quatrième épouse. Il a 73 ans. C'est son dernier mariage et il ne durera que deux ans. Jean décède le 1er décembre 1775 à Saint-Porchaire âgé de 75 ans, huit ans avant sa dernière femme.

Comme beaucoup d'autres, Jean DEMEURAND a connu la peine de son métier, la peine de son époque et la peine de ses deuils. Il était un homme de peines. Il me faut juste espérer que Jean ait retrouvé un peu de bonheur familial avec ses épouses successives et un peu de consolation en étant présent aux mariages de ses trois enfants.

Raymond DEBORDE

LES LIVRES DE COMPTE DES MARÉCHAUX-FERRANTS

Cet article de Michel Bertaud, président de ***« Histoire et Patrimoine de Béceleuf et environs »*** *est paru initialement dans la revue* ***« Patrimoine et Histoire »****. Merci à lui de nous l'avoir proposé. Ce texte trouve tout naturellement sa place dans la série d'articles consacrés aux métiers de nos ancêtres.*

Il y a quelques années, Monsieur Durand de Saint-Gelais nous a fait parvenir des documents concernant Béceleuf qu'il avait trouvés dans un paquet dans une brocante. Dans ce paquet se trouvaient un certain nombre de lettres échangées entre Charles Sauzière et ses parents au cours de la guerre 14-18, Charles se trouvant à Parthenay, les échanges portaient beaucoup sur l'entretien des cultures et les consignes données par Charles à ses parents entre deux permissions, lettres que nous avons retranscrites. Une autre partie comprenait deux épais registres bien conservés. Il s'agit de deux livres de comptabilité de deux maréchaux-ferrants de Béceleuf, de 1820 à 1865 environ, représentant près de 600 pages d'un format 20 x 32. Une comptabilité tenue au jour le jour dans les moindres détails et regroupée par client.

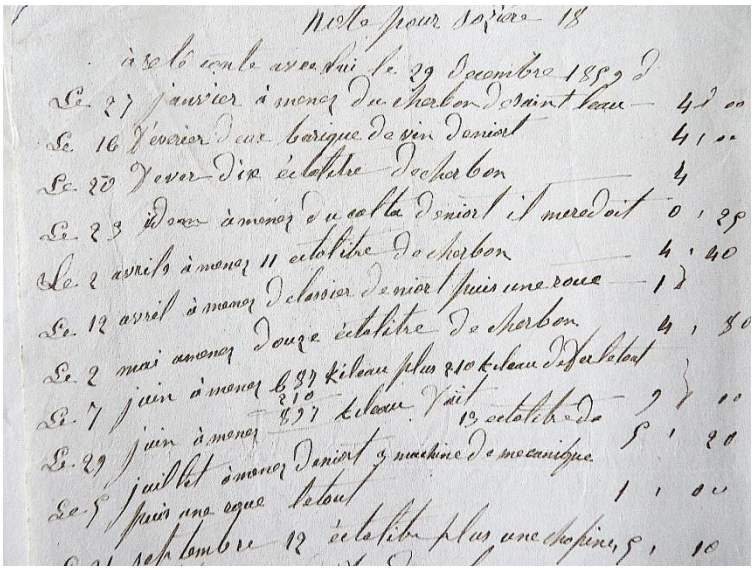

Après ces années passées dans les réserves de l'association *Histoire et Patrimoine de Béceleuf et environs*, nous avons décidé de nous pencher sur son contenu pour essayer de dévoiler une tranche de vie de Béceleuf mais que l'on pourrait sans hésitation reporter dans d'autres villages, les travaux étant les mêmes ; nous avons limité nos recherches au second volume (de 1847 à 1865 environ), soit environ 250 pages, car plus aisé à déchiffrer.

Ce volume contient sur chaque page le nom des clients et par jour les services demandés avec à la fin un récapitulatif (une table des matières) renvoyant pour chaque client aux pages qui le concernent.

Qui étaient ces maréchaux ?

Comme bien souvent, on avait affaire à des dynasties par métiers et le métier de maréchal était un des plus précieux, le fer étant nécessaire pour travailler la terre et ferrer les animaux. Dans les villages, le maréchal était en haut de hiérarchie sociale (en dehors de la noblesse).

Ici, notre lignée documentée commence avec Nicolas Mainard (1727-1824) marié avec Marie Naudon en 1765 à Béceleuf ; leur fils François Mainard (maréchal) épousa Marie Pineau, fille de Jean Pineau et Françoise Michaud. De leur union naquirent Pierre Mainard (1777-1852) qui épousa Marguerite Breillacq puis, veuf en secondes noces, Marie Louise Mainard et un autre enfant François Mainard.

Ce Pierre Mainard nous a laissé le premier cahier de comptes de sa maréchalerie ; signe de son statut social, il était adjoint au maire en 1816, attestant ainsi de sa réussite financière. Son fils François

Mainard, maréchal à son tour, épousa Louise Michot, mais sans descendance, il décéda en 1845. Il nous a légué la suite des comptes de l'atelier. À son décès, c'est Charles Sauzière qui prit la suite, y compris le suivi des comptes. Ce Charles Sauzière était maréchal à Échiré où son père avait épousé Adélaïde Mainard, fille de François Mainard, un frère de Pierre Mainard cité ci-dessus. Il prenait donc la succession de son cousin. Notons que les parents de Jacques Sauzière étaient de Béceleuf (Jacques et Louise Loudun).

Au travers de ces successions, on devine des stratégies de mariages dans les familles.

Mais intéressons-nous au contenu de ces livres et tout d'abord à la clientèle

Ce sont près de 250 clients qui sont répertoriés dans ce livre. D'où viennent-ils ? Sans surprise, nous les trouvons dans un rayon de 3 km pour la quasi-totalité. 3 km, c'est-à-dire un peu moins d'une heure de trajet. Béceleuf en fournit plus de 150, suivi de Faye (une cinquantaine) puis Ardin (17), Xaintray (12), et Fenioux (4) mais situés à mi-distance entre les deux bourgs (la Jarrie, la Vergnée, la Règle).

La commune de Faye a bien un atelier de maréchalerie en 1836, tenu par la famille Langlais, mais il se situe au Tail qui à cette période appartient au territoire de Faye ; le bourg de Faye et le village d'Epannes sont plus proches de Béceleuf. Il en est de même pour Ardin où exercent deux maréchaux, mais dans le village de Chambron ainsi que pour quelques maisons d'Epannes, il peut être plus rapide de venir à Béceleuf. À Xaintray, la commune a également un maréchal (Langlais, probablement parent de Langlais du Tail) et les clients de Mainard viennent du Bois, du Petit Moulin, de la Bressonnière ou Benette.

Restent neuf clients de passage domiciliés à Niort, la Véquière ou Lesson, comme Dera chiffonnier voyageur qui, le 12 juillet 1861, a eu besoin de faire réparer sa charrette.

Le domicile précis est indiqué pour les habitants de Béceleuf et, s'il n'y a pas de dénomination des rues comme de nos jours, nous retrouvons tous les lieux-dits de la commune que les anciens n'ont pas oubliés. Citons-les pour mémoire : le Bas bourg, la Grande Fontaine, Fémorand, l'Hivernière, le Chêgne Rond[9], Mortagne, le Pinier (du bourg et celui du moulin), le Cluzeau, la Marzelle, la Barre, la Règle, la Menoterie, la Gaidonnière, la Petite Rivière, la Girardière, le Pontet, la Roche, le moulin de Fougère, la Galmitrie, le Pré Bas, la Boutinière, le Petit Château, la Place, le Prieuré, le Cluzeau, Beauregard, le Vieux Château, Pouzay, le Plet, la Vergne. Ces renseignements peuvent être utiles à ceux qui dans leurs recherches généalogiques sont en quête d'un lieu précis de vie d'un ancêtre. Avec le domicile, la profession est indiquée, en dehors des agriculteurs, comme charron, huilier, vinaigrier, voiturier…

Mainard mentionne également le surnom pour certains, ainsi *« Bourdeau dit Guillemin »* au Chêne Rond, *« Pierre Bourdeau surnommé le Besson »* à Fougères, *« Marolleau dit Chabot »* à Fougères, *« Jean Greleau dit Bailly »* à Fougères également. De même, il précise un lien de parenté avec lui si besoin comme *« François Martin au Vieux Château (mon oncle), » « Jean Bouniot, cousin »* ou encore *« Bourdeau ancien hussard »* à Fougères. Cependant, quand il s'agit des chatelains, il indique bien *« Monsieur de Cugnac »* ou *« Monsieur de Beaucorps »* et encore *« Monsieur Charles de Villiers à Villiers qui doit un fer neuf et 7 clous à ses juments »*.

Quels sont les travaux effectués ?

Comme l'indique sa profession, il ferre de nombreux chevaux ; il précise par exemple lorsqu'il y en a plusieurs au même propriétaire *« votre jument blanche, votre jument pécharde, jument poulinière, la jument jaune à Goguet du Poteau de Faye, la jument rouge et la jument grise à Mainard de Faye , la*

[9] Concernant cette écriture, il écrit bien en deux mots et s'il y a bien écrit Chegne, il emploie la même orthographe quand il indique payer une perche de chegne pour faire un timon de charrue, ce qui montre qu'il s'agit bien de l'arbre Chêne et donc que l'orthographe du lieu-dit a été « francisée » lors de la confection du cadastre, en Chaigneron, repris par l'IGN.

jument aveugle à Gédéon frère marchand au bourg de Béceleuf» ; un bœuf est précisé *« boiteux »* ; à noter que les bœufs sont peu nombreux à être ferrés, peut-être n'étaient-ils que peu utilisés à Béceleuf ; cependant on note la facture pour Bourdin de Faye de 16 francs pour *« ferré quatre bœufs mis trente-deux fers neufs ».* Les mulets ferrés concernent surtout les meuniers comme celui à Thomas du Petit Moulin de Xaintray ou la bourrique à Girard de Fougères ; il ferre également des vaches.

fers à bœuf

fers à cheval

À Audiget, docteur à Ardin, il remet les cercles de roue à ***son cabriolet.*** Un autre cabriolet est détenu par M. Pierre Arnaud à La Roche ; Sauzière le raccommode en 1858 car il est cassé aux deux bras.

François Lebon, huilier à Fougères, doit faire parcourir de nombreux kilomètres à sa jument blanche qui vient au moins quatre fois par an de 1852 à 1855 pour être ferrée.

Les humains portent des sabots, des soques aux semelles de bois pour lesquels il pose des fers ou en fournit aux sabotiers comme Goichon du Cluzeau ou encore Texier sabotier à l'Hivernière qui lui doit entre autres *« quatre paires de soques de chaqune quatre fers et les clous pour 4 francs* ».

Tout ce qui contient du fer passe par ses mains et il répare les outils de ferme et de jardin ; les dails et faucilles sont régulièrement *« redentés, assérés »,* les piardes aussi ; une vieille pelle est transformée en rayonnière et un palot vendu (3,50 francs) à Baptiste Charles de Fontmorand. Les pus des ratelles (rateaux) sont ferrés.

piardes

La facture (mémoire) pour Boutin de Fougère indique que celui-ci lui doit pour les années 1857 à 1964 :

« rehausser un volan (2,50 f)-assérer une piarde ledit a fourni la matière (1 f)-refait à neuf le dessous d'un porte pelle et mis deux pointes au dessus (1 f)-fait un loset à une fiche d'armoire (0,15 f)-fait un coupe pâte (0,50 r)-ferré les sabots à votre fille (0,30 f)- ferré les sabots à vote femme (0,3 f)-mis une berliere à un pot de fer(0,25 f)-aiguiser une piarde (0,25 f)-fais un pallon de pelle à feu(1,10 f)-pour un placard deux forte charnière attachez avec de vis à bois (1 f)-assérer une vieille pelle bêche en forme de rayonnière mis une mise de fer et d'asier(1,5 f)-ferrez les sabots de votre femme remis les vieux fers aux talons(0,25 f)-mis deux boites en cuivre à rouet à votre fille (0,80 f)-fais un flasque pour votre fille lingère (12 f)-fais une grille pour un flasque (2 f)-doit un pivot de porte (0,75). »

Des bricolages pourrait-on dire pour ces outils de la maison ; nous pouvons ajouter au hasard de ces travaux et des bénéficiaires *: « renouer la queue de la poêle à frire, ressort aux pincettes, 3 rivures à une poêle, un pied à un porte lanterne, un rabalon de four, une chaîne de puits de 4 à 5 pieds de long, un renfort autour d'un flasque, faire un chandelier à raisine, 15 pus d'herse, une boucle pour attacher*

le boudet, assérer son fer à bedoche, fais une ferrure de berseau. » Pour Duret, tisserand à Faye, il *a « fait un flasque pour votre sœur lingère, ferré une navette, redentez deux lampions, fait une âche d'une arminette quil a fournis »* ou encore *« doit un couteau de braye » (*Lachante au Plait de Béceleuf*).* A François Chevalier de la Babinière, *« fait un boguet et un couteau pour saigner les cochons »*

Pour ces menus travaux, du vieux fer est parfois indiqué comme étant apporté par le client.

Mais les travaux concernant le matériel agricole occupent une large place ; les charrues sont régulièrement réparées et aussi vendues, la vente s'effectuant au poids ; il ne s'agit évidemment pas des charrues Brabant, mais des araires plus ou moins lourdes. Maynard, maçon à l'Hivernière, en achète une en avril 1860 pour 36 francs, payée en janvier suivant *« en argent et en vieux fer ».* Son voisin Drilleau fils en a acheté une 40 francs, Pierre Jarriau à Fougères a payé la sienne 35 francs, Gauduchon de Faye a payé la sienne 42 francs.

La facture de M. Audurier à Bloué d'Ardin comporte *« racomodez la grosse charrue en fer, asserez les deux fers, mis de forte assérure et mis deux ?? audit fer battant plus mis à la ditte charrue un garderet neuf avec de l'asier au talon de plus mis à la ditte charrue une oreille neuve pesant sept livres à 1 franc la livre en plus assérer le coutre de la ditte charruye. »* Plusieurs charrues sont dans cette grosse ferme puisqu'il facture aussi pour sa petite charrue *« mis un garderet neuf avec de l'asier ».*

Les roues de charrettes sont à réparer, les essieux sont vendus au poids également et coûtent cher ; avec les roues, il faut les cercler, mettre des bandes. Regardons maintenant le mémoire adressé à Pierre Pineau, voiturier au Chêgne Rond, de 1852 et 1853. Le voiturier (il y en a plusieurs à Béceleuf), possède donc un ou plusieurs véhicules et fait les transports, en général vers les autres communes.

« fais trois mailles neuves à ses chaines de tire et renoué quatre autres bouts de maille (0,60 f)-mis une bande sur un de ses bras de charrette et dix clous(0,5 f)-plus fait quatre jambes de forces avec quatre clous pozé au brancard de sa charrette-doit deux bandes de fer mince de seize pouces de longueur pozé à sa sellette qui était cassée(0,6 f)-mis un crampon que le dit a fourni à un de ses roues de tombereau(0,25 f)-fait d'une vieille pelle beche un petit boguet (0,5 f)-fait un lien de baril à vinaigre (0,60 f)-mis un lien à la gueule de son seau qui fait boire son cheval (0,70)- mis huit clous au brandisseau de son tombereau (0,40 f)-fait quatre pattes pour tenir les pans de sa charrette-mis les ansienne bride désieux a la nouvelle modes filletez avec écroux et fait deux goulards avec deux crochets et mis douze clous à pointer. »

À Forestier dit Lachante au Plait, il a fait *« une fourche à charger le foin et une fourche à charger les gerbes.* Ailleurs il *« a limez un godelan.* Monsieur Frere de la Marzelle doit *« quatre pièges à taupes et raccomodez un autre piège, retrampez son ressort ».*

Les maisons demandent aussi des travaux ; ainsi pour Jean Rivet à Chambron*, « fais quatre gon quatre ardivelles pesant ensemble vingt-neuf livres ¼ à 60 centimes la livre, plus fourni pour les ardivelles trente-deux clous, fait deux petits crochets avec ses pictons et leur anneau attaché la porte du toit à mouton, sellez les deux gons et mis huit clous aux ardivelles, racommodez un cadenas-fait un grillon que jai posé à la fenaitre, fait deux garnitures de potager en fonte, fait pour le potager une petite chaufferette en triangle* » etc…

La fabrique de Béceleuf (association qui gère l'église) a besoin de ses services : en 1855, il a fait *« deux fortes coise chapé (???) de sept à huit pouces de longueur pour la barrière du cimetière scellez au pilier et refait le bout du pivot et mis au dit pivot dix clous à pointe neufs ».* L'année suivante, il a fait *« un clou vis avec une écrou et une rondelle pour tenir le coin de l'autel qui était tombé »* ; d'autres travaux sont signalés à la sacristie*, « une chaîne pour la cloche, deux curepieds, racommodé la croix. »*

Pour les sœurs du couvent, il fait divers travaux *: « des contrevents, des pattes pour le chassis à verre de la cuisine, deux grilles, mis un goujon pour tenir la croix sur la cuisine, mis un tuyeau d'alu soudé à*

l'étain dans plusieurs endroits, fait une couverture en forme de pavillon avec une croix dessus pour couvrir la cloche. »

Pour les sœurs, il y a d'autres travaux puisqu'elles tiennent une école de filles ; ainsi en 1857, il fait des travaux à la grande classe venant réparer une porte, ferrer une fenêtre, réparer une espagnolette, mettre des targettes, attacher une porte à la chambre haute au dortoir, ferrer les deux croisées de cette chambre ; la grande classe possède une porte vitrée. En 1859, il raccommode la serrure de la porte entre les deux classes. À la cuisine, il pose *« une barre de fer ron traversant la cheminée pour tenir la tramaillère à la cuisine »*. Le puits a besoin d'entretien et le 30 septembre 1861, les sœurs doivent *« une montée de puits pesant 50 livres ½, une chaîne de puits pesant 18 livres »*. Au mois d'avril suivant s'ajoute la couverture du dit puits.

Concernant l'école de garçons, c'est à Jean Croizin, instituteur, qu'il facture *« quatre pattes pour tenir son estrade le 14 mai 1858, deux gons neufs pour la porte vitrée de la classe, ainsi que 2, 50 francs pour le démontage et nettoyage de la pendule de l'église ».*

D'autres menus travaux sont aussi effectués et la liste serait bien trop longue.

Un achat important est fait le 15 septembre 1860 par M. Arnaud Augustin au Cluzeau de Béceleuf. Il s'agit d'une *« machine à quatre talles pour battre les blés moyennant la somme de 950 francs, payables dans un an ».* Cette somme a été remboursée en février 1862 (250 francs) et le 21 décembre (400 francs) ; on peut supposer que le reste avait été versé à la commande. Le maréchal a ici un rôle de banquier, preuve qu'il a une certaine aisance financière ; d'ailleurs, à plusieurs reprises, on le voit faire ainsi crédit ; certains clients apportent parfois un boisseau de froment en guise de paiement, paiements généralement effectués bien après les travaux ; citons encore les factures d'Audurier de Bloué ; pour des travaux effectués en 1861, 1862 et 1863 pour un total de 101 francs, il reçoit un acompte en 1863 de 50 francs plus deux perches de 5 francs ; le solde sera réglé en octobre 1864.

Maynard, maçon à l'Ivernière, paye 30 francs en argent et en vieux fer sur un total de 48,26 francs.

Plus étonnant, en bas d'une page de facture, il note : *« Michel Marlinge je lui ai prêtez le juin 1861 la somme de quarante francs Barbot ardin peut le prouver un jeudi que nous nous sommes trouvé à Niort »*

Nous n'avons pas la trace du rendu de cette somme.

Autre preuve de « banquier » : le 26 décembre 1871, il indique sur le compte de Lionnet Louis *« reçu acompte de trente francs sur les quarante francs que je lui ai prété ».* Dette soldée le 23 février 1873.

Dans ce livre de compte, nous avons sur une feuille séparée le compte de ce que lui doit François Dumas ; un compte qui s'étale de 1858 à 1883… D'un côté, Sauzière doit diverses choses à Dumas, des lattes, des tuiles, des charrois, il a reçu une barrique de vin rouge (37 francs), un petit barricot et 30 litres de vinaigre etc. soit 605 francs. Mais Dumas lui doit 1 819,52 francs dont 543 francs prêtés en 1862. Il reste donc un solde de 1 214,52 francs, réglé pour 400 francs en 1879, puis encore 400 francs en 1883 ; il reste donc encore 446 francs à régler.

D'autres travaux relèvent du fer : ainsi en 1857, il a *« rajusté et nettoyé le fusil à deux coups à Prunier d'Epannes »* ; en 1852, Micheau jardinier à Beauregard a *« raccomodéz son pistolet, rajusté la ?? et trempe le chien à paquet »*. Pour M. Frère à la Marzelle, il *« racommodez son fusil mis un bout carré à la noix percez filletez et brasez et fait un petit vis, ferrez le bout de la baguette de son fusil et mis un tire boure.* Arnaud de la Roche a eu aussi besoin de lui pour *« nettoyez son fusil à gros calibre et retrempez le grand ressort qui était trop faible ». Pour Veillet masson à Chambron racomodez son pistolet mis une cheminée neuve et mis une pointe au gachet ».*

Si le commerce de charrues, la restauration ou la fabrication d'outils en fer est bien le métier naturel du maréchal, plus étonnant est le commerce de pendules. Ainsi nous avons noté au moins 40 pendules vendues entre ces années 1852 à 1862. Des pendules variées dites de 24 heures ou de huit jours, cette durée indiquant le délai de fonctionnement avant d'être remontées ; le terme remonté est bien approprié puisque le mécanisme de la pendule était actionné par des poids qui descendaient régulièrement dans le coffre en bois supportant le cadran, poids fixés au bout de cordes. Nous retrouvons régulièrement des travaux d'entretien sur ces pendules, nettoyage, changement de cordes etc…Certaines de ces pendules sont dites « *d'Allemagne » ;* la moyenne du prix est de 30 francs pour une de huit jours et 25 francs pour une de 24 heures. On trouve aussi la vente de pendule dites *« de rencontre »* moins chères ; il s'agit sans doute d'occasions ; une est dite *« comtoise ».*

Ces pendules étaient encore il y a quelques décennies l'ornement des maisons paysannes, trônant souvent entre les deux lits que comportait la pièce principale de la maison, et égrenaient leur tic-tac, émaillé de la sonnerie des heures et demi-heures.

Mais pour faire fonctionner une forge de maréchal, outre le fer, il est un élément indispensable, c'est le combustible ; le bois peut-être mais le charbon de bois a un pouvoir calorique plus élevé. Ainsi, en marge d'une facture pour *« mon oncle Pierre Sacré à Fougères »* deux annotations : *« Je dois à mon oncle pour du charbon de bois de 20 à 30 livres dont je ne suis pas sûr »* et une autre datée de 1852 *« Je dois à mon oncle Sacré 105 livres de charbon de bois et 60 livres année 1853 ».*

Mais dans ces années 1860, les mines de charbon de Saint-Laurs et Faymoreau sont en exploitation ; le « charbon de terre » a un pouvoir calorique bien plus élevé, aussi nous avons les factures que Pineau voiturier au Chêne Rond lui fait pour 1860 : environ 10 hectolitres à chaque voyage les 21 janvier, 15 février, 5 mars, 15 avril (13 hectolitres *à saintlors)*, 24 mai, 9 juillet,16 octobre, 24 octobre (13 hectolitres à *Fiémoreau*), 6 décembre.

Mais il a également besoin de fer que Pineau va chercher à Niort ; le 31 janvier (319 kilos plus une barrique de vin), 210 kilos le 15 février ou encore le 11 juillet.

Ce Pineau effectue d'autres charrois pour Sauzière : *« du gros bois à Brusson, du foin au Champ rouge, deux tours de foin à livernière, deux tours de fumier à louchalabote , deux tours de terre plus trois tours de pierre à la carrière à Chatelier, un millier de lattes plus six cents de tuille, un voyage de sable au pinier ».* Ces derniers charrois faits en avril 1863 semblent indiquer une construction en cours.

Conclusion

Nous avons entre nos mains un document très intéressant, qui nous fait replonger dans un autre univers. Les plus anciens, en tournant les pages de ces livres de compte peuvent revivre ces moments près de la forge, devant les charbons rouges, le fer battu à grands coups de marteau, le soufflet qui active les braises, l'odeur de corne brûlée et les conversations des paysans autour de la forge ; un temps disparu à jamais où chaque morceau de fer était récupéré et recyclé sans passer par les déchetteries.

Mais pour ceux qui font une généalogie précise, de nombreux détails peuvent les intéresser, comme savoir en quelle année la pendule dont ils ont hérité a été acquise et par quel aïeul.

Complément

Voici un panel des termes utilisés par nos maréchaux- ferrants ; il n'est probablement pas complet mais ces mots parleront aux plus anciens des lecteurs ; le parler poitevin avait un riche vocabulaire, alors à vous de chercher.

« *piarde-dail-redanter-garderet-gardoreille-soque-ardivelle-chaufferette de potager-un curous-un grillon-une talière- assérer une cognée-un palot-une vrille de 9 lignes-un fer de bouvet-une faucille à dail-un flasque-une navette-une binoire-un volan-une arminette-une berlière-un pus-une ratelle-une guinette-les garouils-des orillons à un seau-un tramaillon-asserer un sizeau d'un pouce-un garderet-la tramaillère-un rabalon de four-un coy pour faucher-une piarde palleresse-une guille-un arbre de bouliteau-un clillion-une braye-une gardouille-un goulard-des vergettes de lit-des lingettes de piège à taupes-un godelant-un daitreau-un truans-un limoneau-une targette-un brandisseau-un boguet-un boudet-un charaban- mettre un museau au panneton d'une clé* » etc…

Nous n'avons pas étudié de façon approfondie la situation financière de ces maréchaux-ferrants. Simplement, en consultant la succession de Pierre Mainard[10] (décédé en 1852, ses enfants sont décédés avant lui), nous trouvons une situation plus que confortable. S'il est difficile de comparer avec nos jours, le salaire moyen d'un ouvrier (agricole ou non en 1850) se situe entre 1,5 et 2 francs par jour.

Déjà, lors de son mariage en 1815, il apporte 951 francs et son épouse 100 francs ce qui représente pour lui presque 2 ans de salaire. À son décès, ses héritiers, sa femme et 14 neveux héritent de 21 943 francs de valeurs mobilières plus des terres (78 pièces), 3 maisons, 2 bois pour une estimation de 11 085 francs. Un total évalué donc à 33 000 francs soit l'équivalent de presque 20 000 journées de travail ouvrier.

Michel BERTAUD
Président d'Histoire et Patrimoine de Béceleuf et environs

UNE FAMILLE AUX QUATRE POINTS CARDINAUX : LES CHABOCEAU DE PARTHENAY

Trois chaboisseaux

Les messages chaleureux que le Cercle a échangés ces derniers mois avec Benedita Aguiar, descendante portugaise des CHABOCEAU, est un excellent prétexte pour présenter quelques membres de cette famille parthenaisienne qui a essaimé dans plusieurs pays d'Europe et jusqu'au Moyen-Orient. Les CHABOCEAU, c'est d'abord une « grande famille » au sens où l'entendaient les généalogistes du XIXe siècle, en l'occurrence « une famille des plus anciennes et des plus notables du bailliage de Parthenay », selon la formule de Beauchet-Filleau. Ensuite, il y a peu de noms qui sonnent plus poitevin et même *gâtineau* que CHABOCEAU. Et cela n'est pas étranger à l'intérêt suscité par cette famille. Enfin, l'étymologie est amusante : un chaboceau ou chabosseau est un chabot, c'est-à-dire un poisson de rivière à grosse tête (famille des *cottidae*). Souvent, l'héraldique rejoint l'onomastique (les armes

[10] ADDS :3 Q 11/164 page 164

parlantes) : comme les célèbres CHABOT, l'une des familles subsistantes de la noblesse française, les CHABOCEAU ont trois chabots ou plutôt « trois chaboiceaux » dans leurs armes. Leur blason orne aujourd'hui encore la façade d'une maison à Parthenay. Dans cet article, nous évoquerons la vie de quelques personnalités appartenant à la famille CHABOCEAU à partir de documents parfois inédits.

Blason des Chaboceau, rue Ganne derrière les halles à Parthenay. Trouvé lors d'un terrassement, il a été scellé dans la façade d'une maison. Photo : S.D.

Le goût de la scène

Le Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou exagère un peu en présentant les CHABOCEAU comme l'une des familles « les plus anciennes » de Parthenay. En effet, leur origine semble assez obscure. Avant **Jean CHABOCEAU**, l'auteur de toutes les branches qui nous intéressent ici, on rencontre des CHABOCEAU tisserands ou laboureurs du côté du Tallud, d'Azay-sur-Thouet, de la Peyratte… Mais aucun ne semble vivre bourgeoisement. Notre Jean CHABOCEAU, donc, a pu naître dans un atelier, une boutique ou même à la ferme. Marié à Nicole CHAMPION, fille d'un teinturier du faubourg du Marchioux, Jean CHABOCEAU est marchand, seigneur de la Babinotière, possède des terres au Bourg-Belay et obtient la ferme du revenu temporel du prieuré de la Magdelaine alias la Maisondieu à Châtillon-sur-Thouet. Le couple a quatre enfants au moins et évolue dans le milieu des officiers de robe (avocats et magistrats). D'ailleurs, Nicole se remarie avec Abel PAPIN un procureur du bailliage de Gâtine après le décès de Jean vers 1600. En somme, on sait peu de choses sur Jean qui n'apparaît que dans quelques rares documents des années 1570 à 1600. Pourtant, un fait retient l'attention : Jean CHABOCEAU est associé à l'un des rares témoignages de la vie culturelle à Parthenay au temps des Guerres de religion. Ce témoignage nous est dû à celui qui en était à la fois le chroniqueur, l'instigateur et le critique : Denis GÉNÉROUX[11]. Dans son journal, le notaire écrit : *« le dimanche, premier juin [1572], jour de Trinité, je fis jouer à la Croix du Marchioux la tragédie Médée, chose fort magnifique tant pour être bien jouée que pour les feux artificiels et autres singularités ».* Il nomme les acteurs : des habitants de Parthenay, des marchands, des artisans qui jouent tous les rôles, y compris féminins. Parmi eux, notre Jehan CHABOCEAU tient le rôle du « premier gentilhomme ». Si on ignore tout de cette version baroque de *Médée*, on sait que la journée théâtrale termine dans la gaieté avec une farce écrite et jouée… par le même GÉNÉROUX.

« Le journal manuscrit » de Me CHABOCEAU

Le journal de **Jacques François CHABOCEAU sieur de la Bourgoullière** et avocat ducal, rédigé entre 1673 et 1710, n'est ni un livre de raison, ni une chronique des événements de la ville comme le journal de Denis GÉNÉROUX, l'arrière-grand-oncle de sa mère. Ce journal[12] de plus de 500 pages rassemble des dissertations juridiques, des harangues (plaidoiries), des papiers d'audience de l'avocat qui s'occupe d'affaires civiles et criminelles, des annotations sur Dumoulin, un juriste qui fait référence, mais aussi des témoignages de la vie familiale et intime des CHABOCEAU mêlés à des considérations morales et religieuses. Les références nombreuses à saint Augustin montrent que le jansénisme a pénétré jusqu'à notre petite cité poitevine. Comme son ami le Duc de la Meilleraye, l'auteur du journal est d'une grande piété.

[11] Le notaire Denis GÉNÉROUX a laissé un journal qui fait la chronique des événements petits et grands de Parthenay entre 1567 et 1576.
[12] AD79 Fonds Brillaud J 2045/134. Le journal a été commenté par Pierre Arches dans *« Vivre et mourir à Parthenay sous Louis XIV. À propos du journal d'un robin »* (Bulletin des amis des Antiquités de Parthenay de septembre 1977).

Dans l'un des passages les plus remarquables, le sieur de la Bourgoullière a des accents pathétiques pour pleurer la mort de son épouse Marie OLIVIER, mais commence par lui dédier cette épitaphe :

Épitaphe sur le tombeau de Marie Ollivier ma très chère femme
qui deceda le 26 ~~juin~~ may 1706 agée de soixante et six ans

De Marie Ollivier Cest icy la demeure ;
Icy son cher époux malgré son doux sommeil ;
La remplira de pleurs jusqu'à sa derniere heure ;
Qui va mestre nos cendres dans le meme cercueil.
Ne pleure point passant, de son mary le sort ;
Convaincu quelle jouist d'une gloire immortelle ;
Il soupire, il la suit, il ne craint plus la mort ;
Il ne cognoist plus s'il vit ou s'il meurt avec elle.
Sa beauté son esprit mille charmants attraits ;
Furent de sa vertu la vivante image ;
Dieu qui forma son ame avec de si beaux traits ;
A rompu les Saints nœuds d'un heureux mariage, etc.

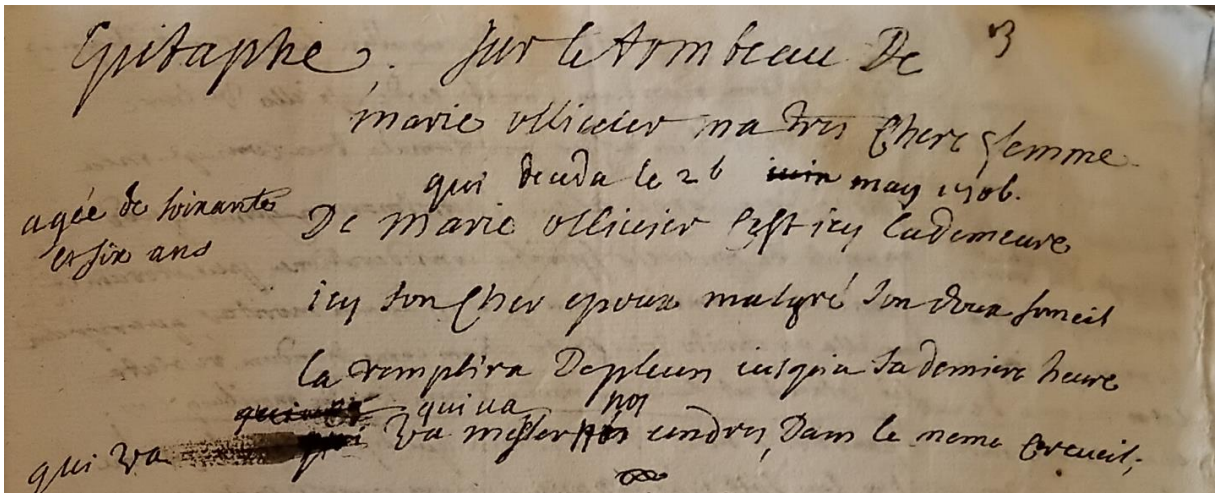
Epitaphe. sur le tombeau De 3
marie ollivier ma tres chere femme
qui deceda le 26 ~~juin~~ may 1706.
agée de soixante et six ans
De Marie ollivier Cest icy la demeure
icy son cher epoux malgré son doux someil
la remplira De pleurs iusqu'a sa derniere heure
qui va ~~[illegible]~~ qui va mesler nos cendres, Dans le meme cercueil.

Malgré la promesse de retrouvailles outre-tombe, le veuf reste inconsolable :

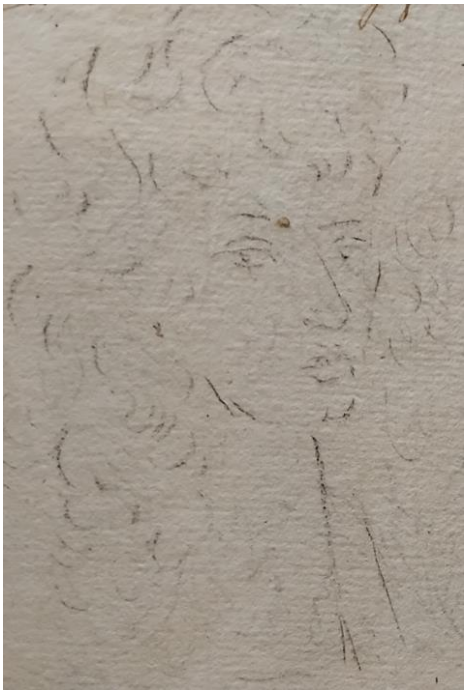

« Ma maison qui était mon paradis est pour ainsi dire mon purgatoire. Les jours qui étaient trop courts me durent des siècles et après avoir langui toute une nuit soupirant après le jour, le jour ne paraît pas plutôt que je crains la lumière. Mes ouvrages, mes livres, mon emploi qui faisaient ma joie et mon bonheur dans le palais et dans le monde sont devenus pour moi un objet effroyable d'aversion… La mort est si commune dans le monde et il y a si longtemps qu'on meurt qu'on devrait y être accoutumé.

Tous mes amis, s'il y en peut avoir au monde, ne me donnaient point d'autre consolation après la mort de ma chère épouse que celle du temps croyant que Saint Augustin y ayant trouvé son remède je ne pourrais pas toujours pleurer ma perte avec tant de douleur et d'éclat, mais comme je sentais que ma plaie était incurable et qu'on ne se guérit dans le monde ordinairement que parce que l'on n'est que modérément touché de la mort de nos amis, comme il m'a arrivé de celles de tous mes parents, on ne doit pas être surpris si le temps guérit de légères blessures, il y a tantôt deux mois que cette chère épouse est morte et je suis plus affligé que le premier jour, j'éprouve jour et nuit le pitoyable état d'un homme privé de ce qu'il aime. »

Tête d'homme dessinée à la plume probablement par Jacques François Chaboceau dans son papier journal (vers 1690).

Après cette réfutation de saint Augustin, le veuf raconte les dernières heures de sa femme, les mots et les prières prononcés et compose l'épitaphe dont on a donné un extrait. D'autres notations du journal reviennent sur la mort de Marie avec davantage de louanges et de lamentations. Le couple qui n'a pas eu d'enfant filait le parfait amour.

Plus loin, l'avocat fait le portrait très élogieux de trois de ses frères morts. Le premier, **Olivier CHABOCEAU**, est un théologien surdoué :

> *« [Pierre Olivier CHABOCEAU (1647-1676)] avait l'esprit si beau qu'il surpassa tous les maîtres dans les sciences. Mon oncle qui nous a donné les principes de la philosophie, fut surpris qu'à la fin de l'année il possédait Poncius de Saint Thomas, beaucoup mieux que lui à l'âge de dix-neuf ans étant reçu en théologie à Poitiers sous les pères Desjumaux et Desmonts, deux jésuites professeurs depuis plus de vingt ans dans une réputation d'une science consommée surpassait infiniment tout ce qu'il y avait d'écoliers dans classe au nombre de six vingt. Tous les jours étant pour argumenter ou pour soutenir des thèses donnait de la confusion à des jésuites avancés en âge et de l'admiration à la société (…) toutes les classes ne retentissaient que du bruit de sa réputation ».*

À sa mort à 28 ans, l'ancien champion des joutes théologiques est prêtre, chanoine et chantre de Ste-Croix dans sa ville natale. Aussi doué que son aîné, mais plus tourmenté, le benjamin **Paul Théodore CHABOCEAU** (1664-1701) voulait se faire moine :

> *« Après avoir fait sa théologie, [Paul-Théodore] se mit en tête que pour se sauver il fallait qu'il se fît capucin. Mais comme je ne le croyais pas capable de supporter cet état, je fis en sorte de lui faire lire une lettre à Blois où il faisait son noviciat. Après l'avoir lue, il demanda de sortir, ce qu'on lui refusa plusieurs fois, ne pouvant se résoudre à perdre un si bon sujet ».*

Finalement, Paul Théodore, consent à revenir dans le monde et devient curé de la paroisse de Beaulieu-sous-Parthenay, fief historique des ducs de la Meilleraye dont les CHABOCEAU sont très proches. Ils ont aussi la faveur de l'évêque de Poitiers. À Beaulieu, le jeune curé suit se prend pour saint François d'Assise donnant tous les biens de sa cure aux pauvres et *« endettant son patrimoine par ses charités continuelles »*. Mais les choses prennent une autre tournure :

« [Paul Théodore] eut beaucoup de peine dans cette cure, le démon lui suscita des ennemis, un ermite dangereux voulut l'assassiner et les démons le tourmentaient visiblement nuit et jour par des bruits et tourments qu'on y entendait à tous moments. »

Dessin représentant un diable ou un faune dans le journal de Chaboceau.

Ce passage paraît extrait d'un roman gothique anglais. Que sont ces « bruits », ces « tourments » et « ces démons » ? Qui est ce mystérieux ermite, bien réel celui-là ? Paul Théodore le mystique souffrait-il d'une « maladie de l'âme » comme on disait à l'âge classique ?

On quitte cette atmosphère diabolique avec le troisième portrait, aussi élogieux que les précédents, de l'avocat **François CHABOCEAU sieur de Bellebouche** (1650-1699) :

> *« J'avais un autre frère beaucoup plus jeune que moi avocat dans ce siège. C'était sans difficulté l'ornement de notre palais, et quoiqu'il eût une grande famille, ayant toutes les affaires et les sénéchaussées du pays il l'entretenait honorablement et s'il eût vécu il aurait gagné du bien et fait une grande maison, mais la providence en disposa autrement car, au milieu d'une fortune éclatante, il fut saisi d'une maladie extraordinaire qui l'ayant fait languir pendant deux ans le mit enfin au tombeau, laissant dix enfants avec une femme incapable ni de les soutenir ni de les élever.*
>
> *Mon malheur est que je ne suis pas en état de soutenir leur rente ni de pourvoir à leur réussite tant spirituelle que temporelle. Il a deux grandes filles bien faites : si elles avaient plus de piété, mais elles sont élevées dans un autre esprit. »*

Difficile d'être aussi dévot que l'oncle Jacques François... L'avocat parle avec tendresse de ses frères cadets, tous remarquables, et de leur oncle Olivier GÉNÉROUX chanoine à Ste-Croix *« notre bienfaiteur*, écrit-il, *auquel nous devions ce que nous sommes et dans les sciences, et dans la piété »*. Mais il ne dit rien ou presque de l'aîné de la fratrie, **Pierre CHABOCEAU sieur de la Tillerolle et de Souvigny** (1644-~ 1711). Pour ne pas en dire de mal ? En cherchant bien, on découvre une seule mention du frère aîné, jamais nommé, à propos de la succession de Paul :

> *« J'avais examiné les droits et affaires que nous avions avec mon frère aîné [Pierre] pour ses principes et avantages dans les successions de nos père et mère et oncle dans mon papier journal de l'année 1701 du 6 décembre. Depuis ce temps-là mon cher frère de la Mothe curé de Beaulieu [Paul] est mort pendant mon voyage de Paris. Mon frère aîné s'est emparé de toute sa succession, ne nous ayant resté à ma belle-sœur de la Roche [Louise TIREIL], ma sœur [Marie] et moi que chacun deux cents livres, les dettes payées. C'est pour le bien de la paix et pour payer les dettes de la succession de ce cher frère qui ne les avait faites que pour faire des aumônes, ayant renversé sa maison pour chercher cette perle évangélique (…) que le seigneur aura joint à couronne qu'il lui préparait de toute éternité dans la prédestination de ses Saints. »*

En résumé, le petit frère est mort en odeur de sainteté (c'est Paul Théodore qui entendait des démons) et le grand frère a raflé tout l'héritage, y compris l'argent des pauvres… Un mot sur le sieur de la Tillerolle. Pierre CHABOCEAU, capitaine major de la bourgeoisie et procureur du roi de la maison de ville de Parthenay n'est sans doute pas aussi savant que ses quatre frères, les deux robins et les deux curés, mais il est père de 18 enfants (de deux épouses) et le grand ancêtre de la branche portugaise dont on parlera plus loin… Le journal de **Jacques François CHABOCEAU sieur de la Bourgoullière** est un témoignage précieux de la vie privée et religieuse d'une famille bourgeoise à Parthenay sous Louis XIV. C'est aussi un document intéressant sur la profession d'avocat au Grand siècle et le droit coutumier en vigueur en Gâtine.

Le beurré Chaboceau

Vers 1749, un dénommé **Antoine ou Jacques Antoine CHABOCEAU**, natif de Parthenay, s'établit, on ne sait pourquoi, dans la petite cité flamande de Ninove, au Pays de la Dendre, à quelques kilomètres de Bruxelles. L'auteur de la branche belge des CHABOCEAU dirige une école française installée dans l'ancienne halle de la ville désertée par les commerçants. Il épouse une Flamande, Marie Pétronille Constance DU FOUR. Antoine faisait-il des affaires avec son père marchand à Fontenay-le-Comte pour importer des toiles des Flandres, a-t-il étudié dans une université du nord, abandonné la vie militaire, rompu avec les siens… ? Antoine CHABOCEAU offre une carrière avantageuse à son fils **Jean-François CHABOCEAU (1751-1829)** qui devient notaire à Ninove et bailli de plusieurs localités du Pays de la Dendre. Mais il est plus connu pour avoir créé une variété de poire dans son jardin – c'est du moins ce qu'affirme l'un de ses petits-fils – et pour l'avoir propagée dans les environs en distribuant des greffons. Cette « belle et bonne poire » toujours cultivée s'appelle… le *beurré chaboceau*.[13]

[13] Fr. Burvenich, *Beurré Chaboceau*, Bulletins d'arboriculture, Gand, 1878.

À la Grande Bible d'or

Charles CHABOCEAU sieur des Cartiers devient libraire en épousant Marie-Catherine, fille de Jean ELIES, venu de Lectoure en Gascogne dans les années 1690 et fondateur d'une dynastie de libraires niortais qui s'éteindra à la Révolution. Charles travaille à la boutique de son beau-père. Henri Clouzot[14] avait jugé sévèrement cet « individu illettré, sans aucune qualité qu'une opiniâtreté inébranlable », ELIES étant parvenu à évincer un confrère protestant pour demeurer en 1721 le seul imprimeur-libraire de la ville. Après la mort de Jean ELIES en 1736 et de Charles CHABOCEAU en 1740, la librairie passe aux mains de Jean Victor ELIES des Aubiers et de **Jean Charles CHABOCEAU Grandmaison (l'aîné)**, l'un neveu, l'autre fils de Charles. Après un mariage à Parthenay, Grandmaison part à la Rochelle où il tient une librairie au bout de la rue du Temple, vis-à-vis la Fontaine des Petits-Bancs, près la grosse Horloge. À l'enseigne de la Grande Bible d'or ! La librairie porte bien son nom. Grandmaison est le libraire de l'évêque de la Rochelle et distribue le *Breviarium Rupellense*, (bréviaire de la Rochelle) de 2500 pages au format in-12. Beaucoup plus savant que son grand-père ELIES, Grandmaison n'avait été admis à continuer d'exercer la profession de libraire à la Rochelle qu'*« après avoir justifié […] d'un brevet d'apprentissage […] et de certificats portant qu'il est congru en langue latine, qu'il sait lire le grec, qu'il professe la Religion Catholique, etc. »*, d'après un règlement du 2 août 1762[15]. Le commerce familial survivra à la Révolution et au Premier empire qui réglemente à nouveau la librairie. **Vincent de Paul CHABOCEAU**, le fils, reçoit son brevet de libraire le 1er janvier 1813, mais meurt quelques années plus tard en 1820. Sa veuve, Marie Anne CHABOCEAU (sa cousine fille du chirurgien Jean Charles le jeune) tient toujours la librairie rue du Palais en 1835. Dans une sorte de catalogue publicitaire paru la veille de Noël 1830, la libraire fait sa réclame : *« Mme veuve Chaboceau, libraire, prévient le Public qu'elle vient de recevoir un assortiment de très-jolis ouvrages pour étrennes ; elle a également un choix de nouveautés littéraires pour son cabinet de lecture. Elle abonne aux journaux, et tient tout ce qui concerne les fournitures de bureau, les cartes géographiques et papier à dessin. »*[16]

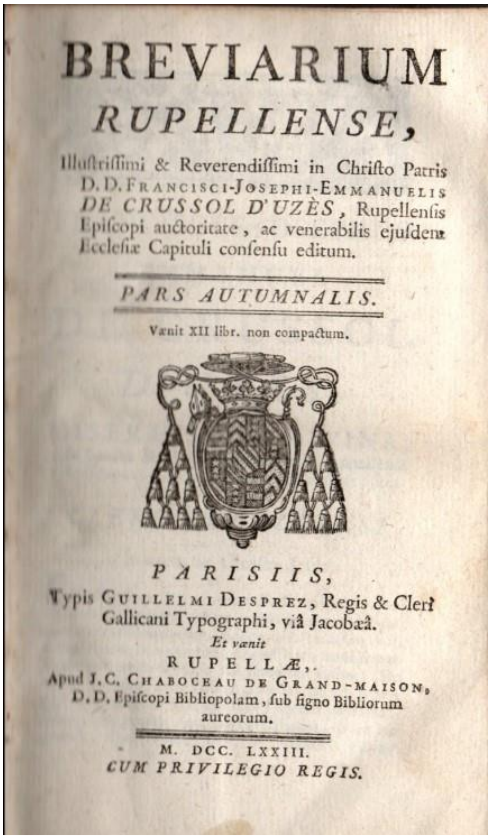
BREVIARIUM
RUPELLENSE,
Illuſtriſſimi & Reverendiſſimi in Chriſto Patris
D. D. FRANCISCI-JOSEPHI-EMMANUELIS
DE CRUSSOL D'UZÈS, Rupellenſis
Epiſcopi auctoritate, ac venerabilis ejuſdem
Eccleſiæ Capituli conſenſu editum.
PARS AUTUMNALIS.
Venit XII libr. non compactum.
PARISIIS,
Typis GUILLELMI DESPREZ, Regis & Cleri
Gallicani Typographi, viâ Jacobæâ.
Et venit
RUPELLÆ,
Apud J. C. CHABOCEAU DE GRAND-MAISON,
D. D. Epiſcopi Bibliopolam, ſub ſigno Bibliorum
aureorum.
M. DCC. LXXIII.
CUM PRIVILEGIO REGIS.

Page de titre du Bréviaire de la Rochelle vendu par J. C. Chaboceau de Grandmaison (1773).

Le bon docteur de Damas

La vie de **Richard CHABOCEAU sieur de la Sauzaie** médecin poitevin ayant vécu au Moyen-Orient pendant 50 ans a déjà été racontée dans un article paru en 2017[17]. On en fera donc un résumé. Né à Niort en 1740, chirurgien à Parthenay jusqu'en 1765, Richard part pour un voyage sans retour au Levant, à Constantinople pendant quelques années avant de se fixer en Syrie après un passage en Égypte. C'est à Damas que, médecin du Pacha, il devient l'hôte et l'interlocuteur de nombreux voyageurs européens qui le mentionneront dans leurs récits de voyage. Mais avant de parler de la période orientale, évoquons rapidement la jeunesse et la formation de Richard. Son prénom, d'abord, est déjà toute une histoire. Il le doit à son parrain, un jésuite irlandais qui dirige le collège de Niort, sans doute client de la très catholique librairie Elies. Ce parrain lettré et étranger a peut-être compté dans la formation de cet enfant posthume (son père, Charles le libraire, est mort avant sa naissance).

[14] Henri Clouzot, *Nouvelles notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres*, Paris, 1905.
[15] AD17 E suppl 1221. Le cabinet de lecture fera faillite en 1843.
[16] Feuille d'annonces de la Rochelle, numéro 103, vendredi 24 décembre 1830.
[17] S. Dallet, *De Parthenay à Damas, la vie de Richard Chaboceau, médecin poitevin en Orient pendant 50 ans*. Le Picton n°242, 2017.

À 9 ans, Richard est écolier à Parthenay où il vit chez son cousin et tuteur, **Armand Charles CHABOCEAU**[18], personnage important de la ville. Il apprend la chirurgie, dans le sillon de son frère aîné, Jean Charles (le jeune), lui-même chirurgien barbier des moines de l'Abbaye de la Grâce-Dieu à Benon en Aunis, à qui *« il fait le poil, la couronne, les saignées et, pour trois livres, arrache une dent »*. L'aîné manie encore le rasoir et la lancette alors que la chirurgie, autrefois métier modeste appris en quelques mois auprès d'un maître, est bientôt séparée de celui de barbier pour former une profession à part entière avec de nouveaux privilèges : la création en 1748 par Louis XV de l'Académie royale de chirurgie la consacre comme discipline médicale. Richard CHABOCEAU incarne ce rapprochement de la chirurgie à l'ancienne et de la médecine puisqu'il passe de l'une à l'autre, sans qu'on sache exactement dans quelles circonstances. On le retrouve en tant qu'auteur d'un mémoire sur *« une méthode curative appliquée à des bovins »* envoyé à l'Intendant de Montpellier et signé par *« M. Chaboceau de la Saussais, médecin très-instruit »*. Il serait donc passé par la faculté de médecine… Vers 1766, le ministre Choiseul charge Richard d'une mission scientifique au Levant. Il n'est plus question de médecine vétérinaire, mais d'étudier les maladies orientales. Son expertise sera reconnue par le grand orientaliste Volney qui l'aurait rencontré à St-Jean-d'Acre.

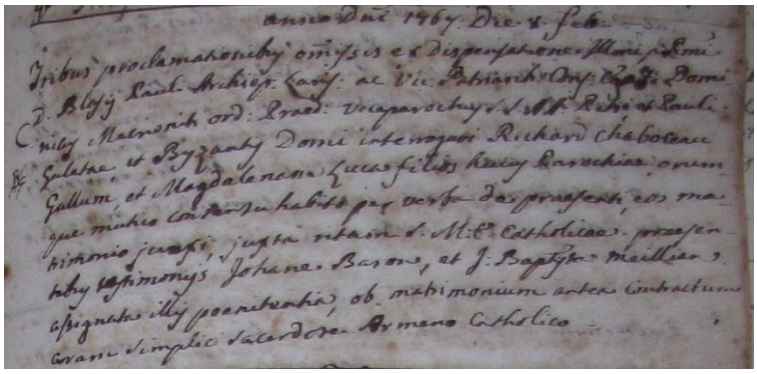

Mariage en la paroisse de St-Pierre et St-Paul à Galata (Constantinople) le 8 février 1766 de Richard Chaboceau « Gallum » (français) et Magdalena Luca fille de cette paroisse. Photo : Mme Marandet.

Richard CHABOCEAU passe quelques années à Constantinople où il épouse une Vénitienne. En 1775, il réside à Alexandrie avec sa femme et ses deux enfants, bientôt rejoints par la belle-mère. 1783 est l'année de l'installation de la famille à Damas. Notre Parthenaisien soigne le Pacha, mais aussi ses épouses au harem ! Cette confiance des autorités locales compte sans doute dans sa fidélité à Damas qu'il ne quittera plus jusqu'à sa mort dans les années 1820. S'il reçoit les échos des bouleversements politiques de son pays natal, il ne semble pas être très ouvert aux idées nouvelles. À un voyageur allemand qui lui rend visite en 1815, il se vante d'être « un français de vieille roche », entendez un homme de l'Ancien régime. Un autre visiteur, anglais celui-là, le présente comme un *« vieux gentilhomme français de près de quatre-vingts ans complètement sourd »*. Richard, médecin avisé et fin connaisseur des Échelles du Levant, reste un conservateur, mais plein d'idées. Dans un rapport très documenté, il vante auprès des diplomates et des négociants français le potentiel du port de Beyrouth, où tout est favorable au commerce : le climat, les habitants, la qualité des marchandises, etc.

La providence des voyageurs occidentaux

Pendant cinquante ans, le bon docteur CHABOCEAU est la providence des voyageurs occidentaux, hébergeant et soignant les uns, informant et recommandant les autres. Les témoignages de sa gentillesse et de son empressement sont nombreux. Après Volney, il informe le naturaliste Guillaume-Antoine Olivier en route pour Bagdad, puis reçoit le géographe Malte-Brun, les voyageurs allemands Richter et Seetzen, les officiers anglais Irby et Mangles, le Suédois Berggren, le journaliste anglais Buckingham, etc. Richard rencontre aussi la célèbre Lady Stanhope, surnommée « la châtelaine du Liban » et accueille un aventurier espagnol dont le parcours rappelle un peu celui de notre René Caillié. Domingo Badía, alias Ali Bey, a traversé l'Afrique du Nord, l'Arabie et de vastes territoires de l'Empire ottoman largement inconnus des Occidentaux. En 1818, Ali Bey, déguisé en prince arabe, arrive à Damas avec le projet de rejoindre une caravane de pèlerins en route pour la Mecque. Mais tout se passe mal. Malade, Ali Bey est bientôt remis sur pied par le docteur qui lui administre de « la rhubarbe torréfiée ». Il repart mais meurt peu après sur le chemin, empoisonné (ou de dysenterie, selon les sources). L'affaire n'est pas claire. On accuse un temps le docteur et son épouse, puis les Anglais qui

[18] Armand Charles Chaboceau, avocat au parlement et subdélégué de M. l'intendant de la généralité de Poitiers au département de Parthenay (1757-1789) a laissé un livre de comptes : AD79 1 J 1093.

croyaient que l'Espagnol était un espion à la solde des Français, puis le mufti de Damas qui aurait agi pour le compte des Anglais…

Cour intérieure de la Maison du Pacha de Damas (dessin de François-Marie Rosset, 1790). Gallica

La branche anglo-portugaise

Tombe de Joseph au cimetière Miséricorde de Nantes. Avec une erreur : il est né à Istanbul et non à Damas. Photo : Généanet.

Le fils de Richard CHABOCEAU et de Magdalena DI LUCA a aussi un destin peu banal. Né en Turquie, élevé en Égypte et en Syrie, marié en Angleterre et décédé à Nantes, **Joseph CHABOCEAU** mène une existence à la fois cosmopolite et modeste. Pourtant, tout avait bien commencé. Son père grand promoteur du commerce, cherche à l'établir à Sidon au Liban. Mais un jour, Joseph est surpris dans une maison de tolérance. Le jeune homme se retrouve en mauvaise posture, car le *mutsellem* ne badine pas avec les questions de mœurs. Et ce n'est qu'à force de prières et de supplications que Joseph échappe à un sort funeste. Déconsidéré à Sidon, Joseph renonce à ouvrir une maison de commerce aux Échelles du Levant et choisit l'Angleterre plutôt que la France révolutionnaire. Il épouse à Londres Maria SKEGGE d'Edmonton dans le Middlesex en 1795 avec qui il aura sept enfants au moins. D'abord marchand, il devient maître d'école à Uxbridge, une petite cité à l'est de Londres. Il rentre en France à la Restauration et meurt en 1845 avenue de Launay à Nantes, auprès de sa fille Eliza qui avait épousé un industriel de la ville. Joseph CHABOCEAU sieur de la Sauzaie, reconnu comme Émigré, touchait une pension de 600 francs et, selon certaine source, avait été décoré de l'ordre de Saint-Louis, ce qui montre une fidélité aux opinions royalistes de son père.

Les CHABOCEAU ont peut-être des descendants en Grande-Bretagne, mais assurément au Portugal. En effet, une autre fille, **Mary CHABOCEAU** née en Angleterre en 1806, épouse à Londres Antonio ALVES de AGUIAR, exilé politique pendant la Guerre libérale, futur gouverneur civil et consul à Madrid. Le couple rentre au Portugal quand la situation est plus favorable aux absolutistes. La suite nous est contée par Benedita Aguiar qui a obtenu le droit d'accoler à son nom le patronyme français de sa lointaine aïeule. L'origine anglo-française de Mary n'était pas du goût de ses beaux-parents. La famille Alves de Aguiar vit à Villa Real au nord du pays, dans un milieu catholique anti-libéral très hostile à l'influence française et anglaise. La malheureuse Mary est brimée, enfermée avec son bébé dans un couvent pour l'éloigner de son mari. On menace de déshériter le couple si les enfants portent le nom étranger de la mère. Des lettres adressées à son mari depuis sa cellule témoignent de sa détresse. En voici un extrait :

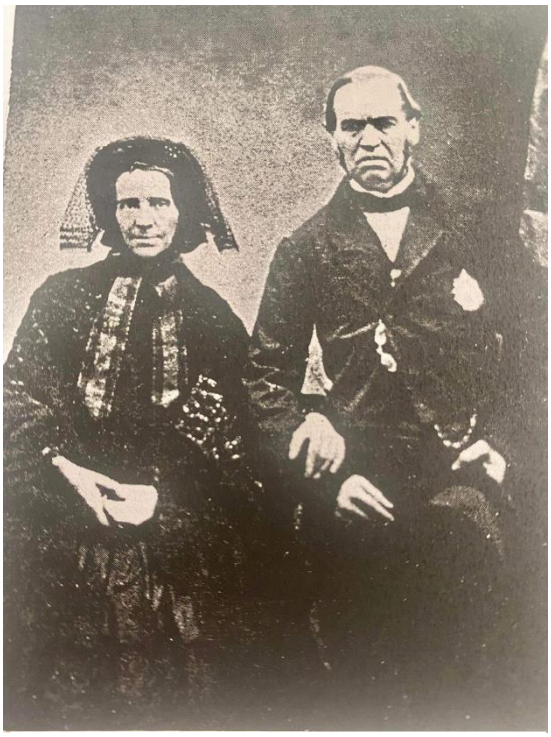

Antonio Alves de Aguiar et Mary Chaboceau vers 1860.

> *« Mon cher et bien aimé époux. J'espère que vous avez reçu ma lettre du jour. Je m'adresse encore à vous en pleurant pour vous supplier de nous laisser revenir à vos côtés. Je souffre terriblement et mon petit aussi de ne pas recevoir de vos nouvelles depuis que je suis dans ce couvent, enfermée entre quatre murs avec une petite fenêtre trop haute qui laisse à peine passer la lumière… Je vous prie de nous faire sortir au plus vite, car le temps est beau et l'air frais du dehors nous ferait le plus grand bien ».*

Malgré l'intégration difficile de Mary CHABOCEAU, Benedita Aguiar affirme qu'il est resté dans sa famille quelque chose de cette ancêtre venue d'ailleurs. L'habitude de prendre le thé à cinq heures, de chanter des chants de Noël anglais… Benedita a aussi hérité le goût pour les arts de la table britanniques. La racine française est ancienne – Richard CHABOCEAU avait quitté la France avant la Révolution –, mais cela n'empêche pas Benedita de revendiquer (et de réhabiliter) le nom des CHABOCEAU en le portant. Enfin, la dernière arrière-petite-fille de Mary CHABOCEAU vient de fêter ses 111 ans ! Sœur Maria Helena Aguiar est religieuse et vit à Porto.

Blason et photo de Benedita Aguiar Chaboceau. On reconnaît dans son blason les trois petits poissons des armes des Chaboceau de Parthenay.

Un manuscrit en Russie, une correspondance en Angleterre, deux portraits d'époque…

L'abondance et l'originalité des sources rendent les recherches sur les CHABOCEAU particulièrement passionnantes. Et nous n'avons encore rien vu ! En effet, notre polygraphe Jacques François CHABOCEAU est l'auteur d'un second manuscrit de près de 200 pages. Ces *« Entretiens d'un ancien et d'un jeune avocat sur les principes de la Jurisprudence »* rédigés en 1708 sont dédiés au duc de Mazarin, autrement dit le duc de Meilleraye. Le document issu de la collection Zaluski apparaît dans un *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg* publié en 1873. Ce manuscrit parthenaisien est-il toujours à la Bibliothèque nationale de Russie ? Plus accessible, la correspondance de Richard CHABOCEAU et de ses enfants est conservée à la British Library. Elle est inédite et devrait nous éclairer sur la vie anglaise des CHABOCEAU et les dernières années du docteur de Damas. Enfin, on aimerait bien voir les portraits de François CHABOCEAU (le frère de Jacques François) et de son épouse Louise TIREIL. En 1901, l'abbé Courteaud qui les avait vus à Bellebouche (Gourgé) d'où ils n'avaient pas bougé, décrivait « deux toiles d'une réelle valeur artistique » :

> *« François Chaboceau est en robe noire d'avocat avec rabat blanc, le chef couvert de la grande perruque Louis XIV. Sa femme, Louis Tirel, a le type d'une grosse bourgeoise gâtinelle, aux traits accentués et de haut teint. Raide comme la justice, elle se pose en vraie femme de procureur. Dans ses cheveux elle porte entrelacé un chapelet de perles, tandis que sur sa poitrine, décolletée au-delà de toute mesure, s'étale un lourd collier de turquoises assorties à celles de ses pendants d'oreilles. Son étroit corsage est de velours bleu avec passementeries dorées. »*[19]

Consolons-nous grâce à la généalogie : les TIREL ou TIREIL étaient d'origine normande. Nous ne sommes donc pas concernés par la « grosse bourgeoise décolletée au-delà de toute mesure », puisqu'elle n'était pas « gâtinelle », ce qu'ignorait M. l'abbé. Selon Pierre Arches, ces tableaux se trouvaient encore chez un membre de la famille CHABOCEAU en 1977…

Généalogie très partielle des CHABOCEAU

Jean CHABOCEAU (~1550-~1600) x Nicole CHAMPION sieur de la Babinotière, marchand à Parthenay
--Michel CHABOCEAU (~1588-1628) x Bertrande BIGOT procureur au bailliage de Gâtine
--/--Marguerite CHABOCEAU x Louis LESTRIGOU
--/--Renée CHABOCEAU x Louis BON
--/--Jean CHABOCEAU
--/--Marie CHABOCEAU
--Catherine CHABOCEAU
--Jeanne CHABOCEAU
--Louis CHABOCEAU (1592-~1619) x Catherine PASQUET procureur au bailliage de Gâtine
--/--Pierre CHABOCEAU (1617-) x Françoise GÉNÉROUX sieur de la Tillerolle et de Sauvigny, avocat ducal
--/--/--Pierre CHABOCEAU (1644-~1711) x Marie POUGET sieur de la Tillerolle, capitaine major de la milice de Parthenay
--/--/--/--Marie CHABOCEAU
--/--/--/--Marie CHABOCEAU
--/--/--/--Paul CHABOCEAU (1671 x Jeanne PINEAU avocat à Parthenay
--/--/--/--/--Vincent CHABOCEAU x Suzanne GENTIL
--/--/--/--/--Marie Geneviève CHABOCEAU x Pierre Augustin OLIVIER
--/--/--/--Marie CHABOCEAU
--/--/--Pierre CHABOCEAU (1644-~1711) x Catherine DE MAURIVET sieur de la Tillerolle, capitaine major de la milice de Parthenay
--/--/--/--Catherine CHABOCEAU
--/--/--/--Marie CHABOCEAU

[19] Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1901.

--/--/--/--François CHABOCEAU
--/--/--/--Pierre CHABOCEAU
--/--/--/--Charles CHABOCEAU (1701-1740) x Marie Catherine ELIE libraire à Niort
--/--/--/--/--Jean Charles CHABOCEAU (1723) x Marie Anne AMELOT **libraire à Niort, puis à la Rochelle**
--/--/--/--/--/--Jean Charles CHABOCEAU
--/--/--/--/--/--Jacques CHABOCEAU
--/--/--/--/--/--Jean Vincent de Paul CHABOCEAU x Marie Anne CHABOCEAU libraire à la Rochelle
--/--/--/--/--/--Marie Suzanne CHABOCEAU
--/--/--/--/--Jean Charles CHABOCEAU (1728) x Marie Françoise FORTIN **chirurgien à Benon**
--/--/--/--/--/-- Marie Anne CHABOCEAU x Jean Vincent de Paul CHABOCEAU
--/--/--/--/--André CHABOCEAU
--/--/--/--/--Richard CHABOCEAU (1740-~1820) x Magdalena LUCA chirurgien à Parthenay, puis médecin en Orient
--/--/--/--/--/--Joseph CHABOCEAU (1772-1845) x Mary SKEGG maître d'école et négociant en Angleterre
--/--/--/--/--/--/--Eliza CHABOCEAU x Charles Georges PHILIPPE
--/--/--/--/--/--/--Mary CHABOCEAU (1806-1864) x Antonio ALVES DE AGUIAR auteurs de la branche portugaise
--/--/--/--/--/--Jean Richard CHABOCEAU
--/--/--/--Jeanne CHABOCEAU
--/--/--/--Jacques François CHABOCEAU
--/--/--/--Lucette CHABOCEAU
--/--/--/--Marie Rose CHABOCEAU
--/--/--/--Jean François CHABOCEAU
--/--/--/--Geneviève Louise CHABOCEAU
--/--/--/--Charles CHABOCEAU
--/--/--Jacques François CHABOCEAU (1646-1720) x Marie OLIVIER sieur de la Bourgoullière, avocat ducal, puis royal à Parthenay
--/--/--Olivier CHABOCEAU prêtre, chanoine de Ste-Croix de Parthenay
--/--/--Louis CHABOCEAU
--/--/--François CHABOCEAU (1650-1699) x Louise TIREIL sieur de Bellebouche, avocat à Parthenay
--/--/--/--François CHABOCEAU
--/--/--/--Louise CHABOCEAU
--/--/--/--Louis CHABOCEAU (1685-1745) x Catherine QUINOY subdélégué de l'Intendant de la généralité de Poitiers
--/--/--/--/--Louis Paul CHABOCEAU x Magdelaine Catherine CHATELIER syndic de Parthenay
--/--/--/--/--/--*Louis Paul CHABOCEAU x Rose ALLONNEAU*
--/--/--/--/--/--Louis Pierre CHABOCEAU x Charlotte Rose AYRAULT contrôleur des actes à Parthenay
--/--/--/--/--/--Louis Charles CHABOCEAU x Marie LAVAULT propriétaire, maire de Parthenay (1802-1816)
--/--/--/--/--Armand Charles CHABOCEAU (1725-1781) x Jeanne Catherine NICOLAS **sieur de la Ménardière, avocat, lieutenant général, procureur**
--/--/--/--/--/--Marguerite Henriette CHABOCEAU x Charles VINCENT
--/--/--/--Catherine CHABOCEAU
--/--/--/--Marie CHABOCEAU
--/--/--/--Maurice CHABOCEAU
--/--/--/--Françoise CHABOCEAU
--/--/--/--Marguerite CHABOCEAU
--/--/--/--Jacques François CHABOCEAU (1705-1767) x Catherine Rose JEANNEAU sieur de la Roche, marchand à Fontenay-le-Comte
--/--/--/--/--Marie Suzanne CHABOCEAU x Jean Baptiste POUGNET
--/--/--/--/--Marie Jeanne CHABOCEAU x Pierre Melchisedech GAUDINEAU
--/--/--/--Antoine CHABOCEAU (~1723-1800) x Constance Pétronille DU FOUR maître d'école à Ninove en Belgique

--/--/--/--/--/--Jean François CHABOCEAU (1751-1829) x Barbara Joanna WEECK notaire à Ninove en Belgique
--/--/--/--Magdelaine CHABOCEAU
--/--/--/--Charles François CHABOCEAU x Marie Anne BASCHARD
--/--/--/--Jacques François CHABOCEAU
--/--/--Marie CHABOCEAU
--/--/--Paul (Théodore) CHABOCEAU (1664-1701) curé de Beaulieu-sous-Parthenay
--/--/Catherine CHABOCEAU x Jacques GREFFIER

Stéphane DALLET

REVUE DE PRESSE (D'AUTREFOIS)

Quelques articles concernant les Deux-Sèvres ou des Deux-Sévriens relevés pour nous par Bénédicte REIGNER-TROUDE dans la presse ancienne sur le site de la BnF, Gallica.

Samedi 11 Janvier 1896 : Deux-Sèvres – Loup au piège Lezay – Dernièrement M. FOUCHIER, garde particulier des bois de la Foye, a pris un loup à l'aide d'un piège. C'est le 7e animal de ce genre qu'il détruit depuis peu de temps.
Mercredi 4 Mars 1896 : Deux-Sèvres – La grève des mines de Saint-Laurs continue. M. DIEUMEGARD a été attaqué sur la route par 5 ou 6 individus qui lui ont fracturé l'épaule.
Mercredi 18 Mars 1896 : Au mois de Juillet 1895, la gendarmerie de Vertou (Loire-Inférieure) arrêtait un individu en flagrant délit de vol de volailles. Celui-ci déclara se nommer Honoré Jean Baptiste BARON, né en 1855 à La Chapelle-Largeau et n'avoir jamais été condamné. Le casier judiciaire confirmait ces dires, aussi quand cet homme comparut devant le tribunal correctionnel de Nantes, il fut condamné à 6 jours de prison et il bénéficia de la loi Bérenger. Mais quand le jugement fut transcrit à Cholet, chef-lieu d'arrondissement du lieu de naissance de BARON, on s'aperçut que cet individu s'était fait passer pour son frère qui est un honnête aubergiste. Lui, au contraire, était un repris de justice passible de la relégation. Il s'était même évadé le 16 Juillet de la prison de Cholet où il était détenu sous la prévention de vols qualifiés. Il avait donc commis le crime de faux en écriture authentique et publique en prenant l'état civil de son frère afin de tromper la justice. Son état civil réel est Charles Étienne BARON, né le 14 Avril 1857 à La Chapelle-Largeau. Il n'a pu être arrêté. La cour a condamné par coutumace Charles Étienne BARON à 20 ans de travaux forcés, 100 francs d'amende et à 10 ans d'interdiction de séjour.
Dimanche 22 Mars 1896 : Tribunal correctionnel d'Angers – audience du 20 Mars. Vagabondage – SAVIN Mathurin, 28 ans, journalier, originaire de Parthenay, a été pris en flagrant délit de vagabondage ; pour cela 6 jours de prison.
Mardi 7 et Mercredi 8 Avril 1896 : Nommée boursière d'enseignement primaire supérieure : BRUJOISSON Marguerite née à Tourtenay le 23 Mars 1881, le père est facteur des postes à Angers – 4 enfants demi bourse d'internat, institution Biotteau à Angers.
Lundi 23 et Mardi 24 Novembre 1896 : Bressuire – Les populations sont indignées contre le gouvernement qui vient de faire remettre les scellés sur l'église de Beauchêne. Sommes-nous revenus au temps des décrets ? Que deviennent les déclarations de M. MÉLINE ?
Jeudi 10 Décembre 1896 : Niort – Un homme broyé. Un train entrant en gare hier soir a pris en écharpe et broyé un employé nommé CHENU, âgé de 25 ans, marié depuis 15 jours.

Bénédicte REIGNER-TROUDE

LES SORTIES DU CERCLE AU 1er TRIMESTRE

Au mois de janvier, nous avons rencontré nos adhérents à Bressuire (photo), Thouars puis Niort pour présenter nos activités et écouter leurs demandes. Ce fut l'occasion de déguster la galette de rois.

Il y a eu 2 séances d'initiations à la généalogie, une le 18 janvier aux AD de Niort et l'autre le 18 février à Mauzé-sur-le-Mignon (photo) animée par Guylène, Gérard, Liliane et Laurent pour les AD79.

Les membres du CA ont visité le musée de la Résistance à Thouars le 7 mars où on leur a présenté quelques objets emblématiques de la Résistance.

Monique et Caroline ont répondu aux questions de nombreux visiteurs du salon de généalogie de Paris XVe qui a eu lieu du 13 au 15 mars.

STATISTIQUE.

DIVISION. ADMINISTRATION.

Le département des Deux Sèvres est formé de la partie centrale du Poitou.

Il tire son nom des Sèvres Nantaise et Niortaise qui le traversent. Il est divisé en 4 arrond.ts renfermant 31 cantons et 353 communes. Sa population est de 320,685 habitans, sur une étendue de 607,310 hectares, ce qui donne 527 hab. par lieue de poste carrée.

Revenu des propriétés immobilières des communes 9,653,fr.—Impôt foncier 1,363,879 fr.—4.e Division Militaire.—16.e arrondissement forestier 1.re Inspection des Ponts et Chaussées.—9.e Légion de Gendarmerie.—Inspection Divis.le du Service des Mines.—Dépôt Natl.al d'Adons à Mauzé dépendant de Rochefort.—Académie Universitaire de Poitiers ressortissant de l'Archevêché de Bordeaux.—Eglises des Directes réformés de Niort et Prailles dépendant de consistoire de Niort; à Melle et Celles dépendant du consistoire de Melle; à St.Maixent formant consistoire; à la Mothe St.Héraye et Pamproux du consistoire de la Mothe St.Héraye; à Oiey et Le vay du consistoire de ce nom.

ARRONDISSEMENS COMMUNAUX.

Niort	10	Cantons.	93	Communes.	103,363 Habitans
Bressuire	6	id.	91	id.	67,747 id.
Melle	7	id.	99	id.	78,073 id.
Parthenay	8	id.	79	id.	69,840 id.
Totaux	31	id.	363	id.	320,685 id.

Quatre Arrondissemens cant. composées de 99,890 électeurs qui envoyent 7 députés à la chambre.

Situation Géographique de Niort

46.° 19.' 18." de Latitude Nord. — 22.° 58.' 12." de Longitude occidentale.

Population de Niort : 16,603 habitans.

Distance de Paris à Niort d'après l'administration des Postes 407 hectomètres (104 ½ lieues de poste).

TERRITOIRE.

Ce département offre les différentes espèces de sol qui suivent: 10,960 hectares de sol très terrein, de bon, de craie, 180,830 hect. de granier, 180,960 hect. de sol pierreux 60,270 hect. de sol sablon.x 100,490 hect. de différentes sortes.

Le Territoire est traversé par une chaîne de collines appelée les hauteurs de Gâtine qui le partage diagonalement en deux bassins. Au Sud, plaines étendues et uniformes; au Nord, vallées profondes et coteaux escarpés. Bois enterés, des étangs et des landes inutiles occupent une grande étendue de terrain. On compte 121,380 hect. de Pays de montagnes.

Mines de fer, d'antimoine. Carrières de marbre, grenit, pierres calcaires pierre meulière, grès à paver, crétacée de Quart., calcédoine.

Eaux minérales à Bélesbat près d'Oiron et est la plus renommée Fontaine à St.Léger de Montbrun, à Tourtet et la Motte St.Héraye.

CURIOSITÉS, CÉLÉBRITÉS.

La Fosse de Prahecq, puits d'où l'eau jaillit de plusieurs pieds en hiver; Antiquités Romaines et Gothiques, dans l'arrond.t de Melle. Le château, les deux églises et la prison de Niort. La tour de Brisemire. Eglise St.Maurice d'Oiron, l'église St.Jacques et les prisons de Parthenay. Le vieux château de St.Maixent. Le château de Thouars.

CÉLÉBRITÉS. La célèbre Anne de Parthenay et Mme de Rambouillet nées dans la prison de Niort. — Lieutenant Bertram. Le savant Isaac Beausobre. Fontanes poète et grand Maître de l'Université. Le fameux théologien protestant Rivet. Le savant agronome La Quintinie. L'historien Berthe de Bourniseaux. Le général Monnet, Quetineau, Aymé. Leur chef-lieu Larochejaquelein. Laville Baugé et Lemaigneau. A gier député. Redon de Beilleville intendant de l'Hispanie. Dubois de Saxay archevêque de Bordeaux. Liniers Beaumont contre-amiral au service d'Espagne. St.Loup est la patrie du père de Voltaire.

PRODUCTIONS ET COMMERCE.

Le département contient 574,440 hectares de superficie imposable et 31,944 hect. de non imposable. Les imposables sont: 304,355 hect.es de terres labourables, 74,903 hect. de prés, 10,894 hect. de vignes, 86,490 hect. de bois, 22,798 hect. de landes, pâtis et bruyères, 18,339 h. de vergers, pépinières, étangs, propriétés bâties, &.c

Productions. Céréales en quantité plus que suffisante pour la consommation du département. Légumes secs. Plantes potagères, pommes de terre pour les bestiaux. Fruits à pepin et à noyau, châtaignes, amandes, noisettes, noyers. Seigle, avoine, maïs, sarrasin, millet, chanvre et faselin chanvre pour les vaches, genet cultivé. Vins médiocres mais abondants, grand nombre de variétés de belle race, chevaux, bêtes à cornes d'espèce ordinaire, porcs, volailles, chèvres, cerfs, daims, canards, gibier, perdrix, ortolans, plusieurs, bécasses, cigognes, canards sauvages, poissons de rivière et d'étang, beaucoup d'émigrer dans les marais.

Le Commerce consiste en grains, graines de trèfle et de luzerne, bestiaux de vie, moutarde, bestiaux pour l'approvisionnement de Paris, bestiaux maigres pour les herbagers de la Normandie, mulets et mules exportés partout en Espagne, chevaux, ânes, ânes de chargèse et de construction. Poisson salé et frais, sel. Vins d'Anjou, de Saintonge et de Bordeaux. Grosse étoffe, toiles, colonnades, serges, flanelles, bonneteries de laine, ganterie de peau, chapellerie, boisellerie, papeterie, tannerie, chamoiserie, poterie, tuilerie. &.c

ÉCHELLES
Lieues de Poste
0 1 2 3 4 5
Kilomètres
0 10 20 30 40 50

SIGNES

CHEF-LIEU DE DÉP.t	Mde Bde o.
CHEF-LIEU D'ARROND.t	
Chef-lieu de Canton	
Commune	
Hameau	
Bureau de Poste aux lettres	
Relais de Poste aux chevaux	
Limite de département	
Limite d'Arrondissement	
Limite de Canton	
Route natle stratégique et départementales	
Chemin vicinal	
Canal de navigation	

Paris, Imp.ie Delpech, 12, Cour St Jean, de Latran.

la Statistique et la Géographie par V. Levasseur Ingé Géographe Rue de Malte N.o 24. — la lettre gravée par Barthelemy et Aubert

DÉP.t DES DEUX SÈVRES

Pelissier éditeur, Rue des Sauvers, 37, Paris.

N°ISSN 1157-1357

Généa 79